

# RAPPORT FINANCIER

## Sommaire

- 42** Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 49** Éléments financiers
  - 52 Comptes consolidés
  - 72 Comptes sociaux
  - 79 Résultats des cinq derniers exercices
  - 80 Filiales et participations
- 84** Documents d'Assemblée Générale
  - 84 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne
  - 91 Résolutions
- 97** Gouvernement d'entreprise
- 104** Renseignements à caractère général
- 110** Responsables du document de référence
- 112** Tableau de concordance



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour la première fois depuis des années, le chiffre d'affaires réalisé en 2004, 7,765 milliards d'euros, diffère sensiblement de la prévision de février qui était de 7,3 milliards d'euros. Cette évolution est, à périmètre constant, entièrement imputable à la construction et à l'immobilier.

La croissance de 11,5 % provient pour 2,8 % des acquisitions.

Le carnet de commandes s'établit à 7,050 milliards d'euros, soit plus 12,8 % sur l'année.

À 177 millions d'euros, le résultat net consolidé progresse de 26,4 % et le résultat d'exploitation de 15,4 %, à 307 millions d'euros, la marge d'exploitation atteignant 4 % : en six ans, le résultat d'exploitation a ainsi quasiment triplé (307 millions d'euros à comparer à 104 millions d'euros en 1998), ce qui correspond à un incrément de 20 % par an en moyenne.

Malgré un niveau d'investissements élevé à 454 millions d'euros (dont 223 millions d'euros pour les concessions et 107 millions d'euros pour la croissance externe), la position de trésorerie ne s'est dégradée que de 42 millions d'euros, à 41 millions d'euros à fin 2004, grâce à une nouvelle amélioration du besoin de fonds de roulement de 217 millions d'euros.

Avec onze mois d'activité en carnet, des fonds propres de 1,168 milliard d'euros qui ne seront que faiblement impactés par les normes IFRS, et un endettement négatif, EIFFAGE aborde 2005 avec confiance.



L'inauguration du viaduc de Millau le 14 décembre 2004 par le Président de la République, Jacques Chirac, a bénéficié d'un retentissement médiatique à hauteur des qualités esthétiques de l'ouvrage et de la prouesse technique et économique réalisée : budget de 400 millions d'euros tenu, ouverture au public anticipée au 16 décembre, qualité irréprochable, aucun accident grave en deux millions d'heures de travail sur le site, les superlatifs ont fusé ! Le trafic des premières semaines conforte les prévisions de 10 000 véhicules par jour en moyenne pour 2005. L'achèvement par l'État de la déviation de Lodève dès le 25 mars 2005, ainsi que la mise en service partielle de la déviation de Saint-André-de-Sangonis en juin 2005 devraient renforcer l'attractivité du viaduc.

Les entreprises du Groupe sont intervenues sur d'autres concessions développées par EIFFAGE.

Ainsi, le 28 novembre était inauguré le superbe tronçon central d'IP3 entre Vila Real et Régua au nord-est du Portugal ; avec la terminaison en juin 2005 du tronçon sud vers Viseu, ce sont 90 des 155 km de la concession qui seront alors exploités par NORSCUT. La modification, pour motif environnemental, du tracé au nord de Vila Real et les retards dans les expropriations à la charge de l'État font l'objet de négociations actives depuis l'été 2004 avec les autorités portugaises pour convenir de leurs conséquences sur le coût des travaux, un accord ayant d'ores et déjà été trouvé sur la nouvelle date d'achèvement.

Le 17 février 2004 était signé le contrat de concession de la section internationale de la ligne ferroviaire à grande vitesse Perpignan-Figueras, longue de 44,4 km, comprenant un tunnel bi-tube de 8,3 km sous les Pyrénées. Après obtention des autorisations nécessaires, les travaux ont effectivement commencé à l'automne et le creusement démarrera au printemps 2005. La convention de financement du projet a été conclue avec un groupe de banques européennes en février 2005 : l'ouverture au trafic est prévue le 17 février 2009 pour une durée d'exploitation de 45 ans.

Le 16 février 2004 était attribuée la délégation de service public pour le réseau à haut débit en fibre optique du département des Yvelines à EIFFAGE CONNECTIC 78 qui livrait dès l'été un premier tronçon réalisé par FORCLUM à la satisfaction du concédant et des utilisateurs.

À Millau, toutes les branches du Groupe sont intervenues : les ouvriers et les ingénieurs d'EIFFAGE ont coulé les bétons des piles, soudé et poussé le tablier, installé les éclairages et les réseaux informatiques comme de lutte contre l'incendie et coulé les enrobés. La gendarmerie de la gare de péage a même été livrée en avance pour surveiller les premières traversées !

À Vila Real, au Portugal, on retrouve EIFFAGE TP et APPIA, renforcés à Perpignan par EIFFEL et FORCLUM : ainsi, tous les métiers du Groupe sont-ils présents sous les Pyrénées, puisque WITTFELD (APPIA) participera à la mise en place des voies et FORCLUM à la signalisation en partenariats avec ACS.

Pour accélérer le développement des activités récurrentes, EIFFAGE SERVICES regroupe les filiales spécialisées dans le « facility management » et l'entretien-rénovation des bâtiments, et FORCLUM les contrats de maintenance multitechnique dans et hors Groupe.

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC), dans laquelle EIFFAGE possède un intérêt de 31 %, a été mise en Bourse avec succès et les premiers dividendes, onze ans après l'ouverture, seront distribués en avril 2005.

COFIROUTE, filiale à 17 % d'EIFFAGE, enregistre une faible montée de son trafic (1,4 % à réseau constant), mais se mobilise sur la poursuite de la construction des nouveaux tronçons de rase campagne (A28, A85) et urbain (A86 Ouest). Les contournements de Langeais et Angers sont maintenant engagés, ainsi que le tronçon sud de A86 Ouest entre Pont-Colbert et Vaucresson.

Le chiffre d'affaires de COFIROUTE et SMTPC a augmenté respectivement de 4,2 % et 5,1 %, à 872 millions d'euros et 27 millions d'euros, alors que leur résultat a progressé de 11 %, à 256 millions d'euros, pour COFIROUTE et s'est réduit de 3,3 %, à 6,5 millions d'euros, chez SMTPC après avoir payé, pour la première fois, 3,5 millions d'euros d'impôt et participation.



2004 a vu le changement de dimension d'EIFFAGE PARKING : après l'acquisition d'EPOLIS le 15 octobre, le Groupe gère 160 000 places dont 55 000 en ouvrage, en France, Belgique et Norvège, devenant ainsi le deuxième opérateur français et le cinquième européen.

La ville de Milan vient de lui concéder trois parcs en centre ville, conjointement avec l'ATM (Azienda Trasporti Milanese), pour 1 000 places environ.

EIFFAGE CONSTRUCTION a terminé les parcs de Chavanelle à Saint-Étienne, du Pharo à Marseille et de Sainte-Marie à Saint-Mandé. De nombreux chantiers vont démarrer au cours de l'année 2005, à Lyon sur les sites de Perrache et Brosset, à Perpignan sur la place de la République, à Montauban, et à l'étranger, notamment à Poznan en Pologne.

Ainsi, en 2005, le chiffre d'affaires consolidé des concessions dépassera-t-il pour la première fois 100 millions d'euros grâce à Millau et EIFFAGE PARKING, leurs contributions prévues à l'excédent brut d'exploitation et au résultat d'exploitation étant respectivement de 45 millions d'euros et 30 millions d'euros.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Avec la mise en équivalence de COFIROUTE et SMTPC, les concessions contribueront au quart du résultat net consolidé d'EIFFAGE, soit environ 50 millions d'euros.

Les premières offres de Partenariats Public Privé (PPP) sont remises : on peut espérer que des chantiers démarreront dès 2005.



L'activité construction atteint un chiffre d'affaires de 3,885 milliards d'euros (soit + 13,9 %, contre - 4,1 % en 2003 par rapport à 2002). Cette hausse s'explique par le retour à des ventes immobilières (492 millions d'euros) voisines de celles de 2002 (463 millions d'euros), après le recul de 2003 à 364 millions d'euros, mais également par une bonne tenue des commandes, le carnet s'établissant à 4 940 millions d'euros à fin 2004, contre 4 490 millions d'euros un an auparavant.

Le résultat d'exploitation est de 151 millions d'euros, en hausse de 9 %, soit une marge de 3,9 % contre 4 %.

Les livraisons du viaduc de Jaulny en conception-construction et de l'estacade de Pomponne pour le TGV Est, des ponts sur le Rhône à Valence et sur le Var à Saint-Laurent et les démarrages du pont levant de Rouen et de l'échangeur Florian (raccordement de L2 sur A50 à l'est) à Marseille illustrent le savoir-faire d'EIFFAGE TP en ouvrages d'art.

Comme l'émissaire VL10 pour le SIAAP à Choisy-le-Roi, les tunnels routiers de Saint-Vallier dans le Rhône et de la Condamine dans les Alpes-Maritimes, terminés en 2004, le début de la rénovation du tunnel Maurice Lemaire à Sainte-Marie-aux-Mines et du prolongement de la ligne 13 de la RATP vers Gennevilliers, témoignent de la permanence des travaux souterrains.

De même, les stations d'épuration de Valenton et Vire mises en service dans l'année, celles d'Achères, Amiens, Cambrai, Liège-Namur, Marseille, Noisy-le-Grand, Saint-Brieuc, Thonon-les-Bains, les unités de valorisation énergétique Ecostu'air à Port-Jérôme II (Le Havre), puis de Bourgoin-Jallieu, le centre d'enfouissement technique de la Crau et le stade d'eaux vives de Pau attestent l'implication du Groupe dans les métiers porteurs de l'environnement.

Le confirmant, dans d'autres registres, les couvertures phoniques de A1 au Blanc-Mesnil, de A86 à Antony et du RER à Vincennes et Saint-Mandé, et la participation aux tramways de Clermont-Ferrand, Grenoble, Marseille, Mulhouse, Nice, Paris et Saint-Étienne.

Les chantiers de terrassements les plus spectaculaires achevés en 2004 ont été le contournement de Périgueux sur A89 pour ASF et le tronçon Neufchâtel-en-Bray - Amiens d'A29 pour SANEF, alors que se poursuivent trois lots de TOARC (Terrassements, Ouvrages d'Art, Rétablissement de Communications) de la LGV Est.

Hors Europe, commencent les travaux de la route des Tamarins à La Réunion, ainsi que des réservoirs cryogéniques de Bonny Island au Nigeria pour un consortium mené par Shell.

En bâtiment, EIFFAGE CONSTRUCTION est actif sur tous les types d'ouvrages :

- des bureaux : 500 000 m<sup>2</sup> en Île-de-France pour HRO, Silic, Stargime, Terial, Unibail, Unimo et EIFFAGE IMMOBILIER, les sièges de la région Haute-Normandie et du département du Haut-Rhin ;
- les hôtels de Police : de Nîmes puis de Marseille ;
- des hôtels : Holiday-Inn à la Porte de Clichy à Paris, Majestic à La Baule, Mariott et Sofitel à Bruxelles, Suitehotel à Saint-Denis, sans oublier l'hôtel de l'Amitié à Bamako (Mali) ;

- des lycées : à Angers, Grand-Quevilly, Saint-Maximin, Versailles (Hoche et La Bruyère) et Vitry-sur-Seine ;
- des universités : les transformations de la Halle aux Farines et des Grands Moulins de Paris pour l'université Denis-Diderot, l'université professionnelle internationale de Lyon ;
- des équipements culturels : la cinémathèque de Bercy à Paris, l'espace culturel de Mulhouse sur le site de l'ancienne fonderie de la SACM ;
- les centres commerciaux des Hangars des Quais de Bordeaux pour EIFFAGE IMMOBILIER, les halles d'Angers pour Apsys, le cœur-de-ville de Calais pour Sodic et le Leclerc de Caen ;
- les hôpitaux d'Arras, Colmar, Paray-le-Monial, Rodez et Saint-Étienne, les maternités de l'hôpital Trousseau à Paris, Sainte-Thérèse à Annecy et le pôle mère-enfant de Limoges ;
- des entrepôts tels que ceux de Nippon Yusen Kaisha à Saint-Quentin-Fallavier ;
- et bien sûr de très nombreux programmes de logements.

Parmi les monuments historiques, il faut mentionner les rénovations à Paris : du Petit Palais, du palais de Chaillot, du musée d'Art moderne de la ville de Paris, de l'hôtel de Montgelas pour l'extension du musée de la Chasse.



En Belgique, outre les chantiers déjà mentionnés ci-dessus, SOFICOM poursuit les travaux en cours pour les LGV vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Les résultats restent satisfaisants avec une marge d'exploitation de 5 %.

Après l'heureuse intégration en 2003 d'OVMB, plate-forme d'enfouissement de déchets à Gand, a été acquise la société EUROBALKEN et son portefeuille de droits à construire qui renforce la position de SOFICOM DEVELOPMENT dans le tertiaire de l'agglomération bruxelloise.

En Pologne, la construction est en crise depuis 2002 et la plupart des entreprises sont en difficulté. L'entrée dans l'Union Européenne s'est accompagnée d'une forte hausse de la TVA sur les logements et bâtiments publics tandis que les prix des matières premières flambaient. MITEX n'a pas pu répercuter ces hausses à tous ses clients. Les pertes du second trimestre ont conduit à des restructurations et un changement du management accompagné d'une concentration des structures. Le retour à l'équilibre est attendu pour 2005.

Au total, la perte d'exploitation en Pologne est de 13 millions d'euros, soit - 7,6 % contre un profit de 9,4 millions d'euros, soit 4,7 % en 2003.



La bonne tendance de l'immobilier résidentiel s'est maintenue en 2004 : 2948 logements ont été vendus, contre 2977 en 2003 et 1963 en 2002. Les prix ont poursuivi leur ascension, à un rythme ralenti toutefois.

Ont été livrés 13 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Marseille, 36 000 m<sup>2</sup> à Saint-Denis et 6 000 m<sup>2</sup> à Bordeaux avec les Hangars des Quais (18 000 m<sup>2</sup> de commerces) : tous ces programmes sont bien occupés. À Bruxelles, la seule réalisation d'EUROBALKEN disponible est en cours de commercialisation comme prévu lors de l'acquisition de la société.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Peu de nouveaux projets tertiaires sont en cours : une tranche de 10 000 m<sup>2</sup> cédés à Swiss Life près de la gare du Midi à Bruxelles, 13 000 m<sup>2</sup> à Clichy-la-Garenne et 5 500 m<sup>2</sup> à Asnières en Île-de-France, parmi lesquels seuls 8 000 m<sup>2</sup> restent à vendre.

Des programmes commerciaux importants sont à l'étude, à Besançon (Doubs), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais).

À Bruxelles, un hôtel Marriott a été livré et un Sofitel engagé.

Les fonds consacrés à la promotion sont stables à 219 millions d'euros (contre 215 millions d'euros un an auparavant), malgré l'impact de l'acquisition d'EUROBALKEN (50 millions d'euros). La contribution au résultat d'exploitation s'établit à 31 millions d'euros contre 45 millions d'euros en 2003.



EIFFEL a réalisé un chiffre d'affaires de 201 millions d'euros (-4,7%) et un résultat d'exploitation de 6 millions d'euros, soit une marge de 3%.

Outre Millau, ont été notamment livrés la verrière du Grand Palais à Paris, la deuxième phase de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, un module de compression de gaz destiné à la plate-forme Cobo (Angola) pour Total, une plate-forme de forage pour l'ENI au large de la Libye, des bureaux pour AstraZeneca à Manchester, la passerelle d'embarquement des navires à grande vitesse à Calais, les portes de la nouvelle écluse de Deauville, plusieurs viaducs sur la LGV Est et les autoroutes A28 et A85, la première tranche des façades du musée des Arts Premiers quai Branly à Paris ; ont été menées à bien plusieurs opérations de maintenance pour des centrales nucléaires d'EDF ; ont été traités le pont levant de Rouen (avec EIFFAGE TP), la façade du module S3 à Paris-Charles-de-Gaulle, la nouvelle passerelle de Bercy Tolbiac (futur 37<sup>e</sup> pont de Paris), le pont mobile Paul-Vatine au Havre, la rénovation de la halle du marché de Saint-Denis, le remplacement de deux bateaux-portes dans le port de Toulon, diverses structures pour deux nouvelles gares TGV près de Londres, de nombreux ouvrages d'art et quatre modules complémentaires pour la plate-forme Girassol de Total au large de l'Angola.

Du fait de l'achèvement de Millau, l'activité qui fut très forte durant ces trois dernières années sera en 2005 en baisse de 25%, pour revenir à 150 millions d'euros, soit un niveau tout de même sensiblement supérieur à celui antérieur à 2002.



APPIA a enregistré un chiffre d'affaires de 2 145 millions d'euros, en croissance de 8,1%, et un résultat d'exploitation de 79 millions d'euros à comparer à 54 millions d'euros en 2003, soit une marge de 3,7% contre 2,7%.

L'Île-de-France est revenue à une rentabilité acceptable tandis que les autres régions voyaient la leur progresser encore.

Parmi les chantiers significatifs, on peut citer les nombreux tramways évoqués ci-dessus au titre d'EIFFAGE CONSTRUCTION où APPIA intervient également, des chaussées neuves sur les autoroutes A29 pour SANEF, A87 et A89 pour ASF, des chaussées rénovées par fraisage et recyclage d'enrobés drainants sur A43 pour APRR et l'entretien du boulevard périphérique de Paris.

En Guyane, APPIA a réalisé un tronçon routier neuf entre Apatou et Saint-Laurent-du-Maroni et engagé la réfection des pistes de l'aéroport de Cayenne.

En métropole, outre les travaux routiers, des aires de stationnement et d'essais à Toulouse-Blagnac et Paris-Charles-de-Gaulle ont été exécutées pour le futur A380, ainsi que des voiries et réseaux pour des centres commerciaux, des plates-formes logistiques et des installations industrielles.

En Allemagne, le blocage des appels d'offres lancés habituellement par la Deutsche Bahn a fortement ralenti l'activité de WITTFELD au cours du premier semestre. Celle-ci a pu être redynamisée au second, par une meilleure diversification de la clientèle.

En Espagne, les changements politiques intervenus après les attentats de Madrid en mars 2004 ont essentiellement affecté l'implantation madrilène. Les agences de PANASFALTO en Catalogne et de RUS en Andalousie restent en croissance. Les travaux du métro de Séville se poursuivent normalement.

En 2004, APPIA a renforcé sa position dans la fabrication de matériaux avec une production d'enrobés qui a dépassé 10,5 millions de tonnes, en progrès de 4% par rapport à 2003, et l'acquisition des carrières BOCAHUT à Avesnes-sur-Helpe dans le Nord et à Corbigny dans la Nièvre, portant ainsi sa production globale de granulats à 18 millions de tonnes, soit 60% de ses besoins (contre 50% auparavant).

APPIA a également complété son maillage du territoire national avec l'intégration des sociétés AURILLON à Ancenis et ROSSETTO à Barcelonnette.



Le chiffre d'affaires de FORCLUM s'est élevé à 1 507 millions d'euros, en croissance de 12%, dont 6,6% à périmètre constant. Le résultat d'exploitation s'établit à 70 millions d'euros, en progrès de 12,9%, soit une marge de 4,6% comme en 2003.

Le carnet de commandes, à 770 millions d'euros, profite de l'intégration de Perpignan-Figueras où FORCLUM participera à la mise en place de la première signalisation LGV aux nouvelles normes européennes.

De nombreux chantiers de tramways sont en cours à Grenoble, Nice, Paris, Saint-Étienne et Valenciennes où le Groupe assure la mise en place tantôt de la signalisation lumineuse et/ou ferroviaire, tantôt de la ligne de contact, tantôt de l'éclairage public.

Les chantiers à mentionner particulièrement, hors concessions EIFFAGE, sont le métro de Lille pour lequel 1 200 caméras de surveillance sont reliées par anneaux optiques au PC commun, la bibliothèque François-Mitterrand où le contrôle d'accès et d'anti-intrusion est renouvelé, et la centrale éolienne de 10 MW de Clastres dans l'Aisne.

En Irlande, 1 000 km de lignes MT/BT sont installés par les équipes de FORCLUM.

Cette année encore, une douzaine d'entreprises d'installation électrique ont rejoint le Groupe, apportant en année pleine 150 millions d'euros d'activité et un millier de collaborateurs. À signaler particulièrement l'arrivée des activités THT d'AMEC SPIE portant ainsi FORCLUM au premier rang de la profession, et celle d'ELOMECH, première filiale allemande de FORCLUM qui compte 180 collaborateurs.

Ainsi, la quote-part de chiffre d'affaires du Groupe réalisée dans le génie électrique, climatique et mécanique représente-t-elle 19,4% de l'ensemble d'EIFFAGE, avec 15 000 collaborateurs.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



En Espagne, ELECTROSUR s'est développée en Catalogne au travers d'un contrat d'installations de 4 postes 220 KV. Par ailleurs, ELECTROSUR a participé à la réalisation de 4 parcs éoliens en région Castilla-la Mancha représentant une puissance installée de 800 MW.



Cette croissance de l'activité des branches du Groupe s'est accompagnée de la poursuite des efforts entrepris par EIFFAGE en matière sociale, sociétale et environnementale, développés dans le chapitre correspondant du document de référence (pages 26 à 40) qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Conseil.



Le Groupe va présenter, à partir de 2005, ses comptes consolidés selon les normes IFRS. Un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été réalisé afin d'assurer la comparabilité de l'exercice 2005 avec des comptes 2004 pro forma établis conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales : ceux-ci, tant pour le premier semestre que pour l'ensemble de l'exercice, feront l'objet d'une présentation en même temps que les comptes semestriels de l'année 2005, le 7 septembre. Le bilan définitif sera établi conformément au référentiel des normes IAS et IFRS en vigueur au 31 décembre 2005.

La comparaison du bilan d'ouverture 2004 IFRS avec le bilan de clôture de l'exercice 2003 fait apparaître une diminution des fonds propres consolidés totaux de 1 021 millions d'euros à 921 millions d'euros, soit 100 millions d'euros ou 10%, sous l'effet, principalement, de la prise en compte d'actifs et de passifs précédemment inscrits dans les annexes mais non comptabilisés en normes françaises et de l'affectation des titres auto-détenus en diminution des fonds propres.

Les effets les plus importants sont détaillés ci-dessous. Ils prennent en compte les impôts différés actifs et passifs générés par les nouveaux actifs et passifs comptabilisés :

	Impact sur les fonds propres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les immobilisations corporelles (+ 241 millions d'euros) et les dettes financières (+ 225 millions d'euros) intègrent, conformément à la norme IAS 17, les actifs exploités dans le cadre de contrats de location financière ou crédits-bails et les dettes associées</li> </ul>	
	<b>+ 9 millions d'euros</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les immeubles de placement, jusqu'alors classés en immobilisations corporelles et valorisés en coût historique amorti font désormais l'objet d'une rubrique spécifique inscrite en juste valeur selon la méthode préférentielle de la norme IAS 40 (montant du poste immeubles de placement : 47 millions d'euros)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux en cours, postes clients et les produits constatés d'avance sont affectés par la reconnaissance du résultat de l'activité immobilière selon l'avancement des opérations et non à leur achèvement, conformément à la norme IAS 11 (réduction du poste travaux en cours de 76 millions d'euros)</li> </ul>	
	<b>+ 4 millions d'euros</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers en cours sont classées en diminution du poste clients à l'actif du bilan (au lieu d'être à son passif), soit un reclassement de 34 millions d'euros</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les titres auto-détenus sont déduits directement des fonds propres consolidés au lieu d'être comptabilisés en valeurs mobilières de placement, en application de la norme IAS 32 (réduction des valeurs mobilières de placement et des fonds propres de 24 millions d'euros)</li> </ul>	
	<b>- 24 millions d'euros</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets escomptés non échus sont déduits des disponibilités et reclassés en créances clients au titre de la norme IAS 39 (montant du reclassement : 38 millions d'euros)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les écarts d'acquisition de sociétés étrangères doivent être déterminés selon la norme IAS 21 en monnaie locale de conversion, l'ajustement de leur valeur en euros étant, chaque année, imputé en capitaux propres. Seule MITEX, filiale polonaise d'EIFFAGE CONSTRUCTION est concernée par ce changement de méthode</li> </ul>	
	<b>- 13 millions d'euros</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les provisions pour risques et charges sont augmentées des engagements à l'égard du personnel au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail, selon la norme IAS 19 (montant de la provision nette d'impôts : 87 millions d'euros)</li> </ul>	
	<b>- 87 millions d'euros</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les incidences liées aux sociétés mises en équivalence, principalement COFIROUTE et SMTPC</li> </ul>	
	<b>+ 11 millions d'euros</b>

Ces chiffres sont susceptibles de variations, avec l'évolution des normes au cours de 2005, en particulier pour ce qui concerne le traitement des immobilisations en concession qui font encore l'objet de discussions au sein de l'IFRIC.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour ce qui concerne les comptes consolidés de l'exercice 2004, arrêtés selon les normes françaises en vigueur, le Groupe est peu exposé aux risques de marché ainsi qu'aux risques pays, dans les limites des seuils de signification, compte tenu de ses contrats et de la localisation de ses implantations, avec la seule exception de la société MITEX en Pologne.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 23 février 2005, aucun événement significatif n'est intervenu.

Grâce à une conjoncture favorable en France et malgré les difficultés rencontrées en Pologne, les résultats du Groupe ont de nouveau progressé. Ainsi, le résultat d'exploitation a atteint 307 millions d'euros (+ 15,4 %).

EIFFAGE CONSTRUCTION a amélioré ses performances pour la huitième année consécutive, tandis que APPIA a poursuivi le redressement de ses marges. Le résultat de FORCLUM a suivi la croissance du chiffre d'affaires, et celui d'EIFFEL s'est maintenu.

Le résultat du Groupe avant amortissement des survaleurs a atteint 230 millions d'euros, contre 194 millions d'euros en 2003, après une charge d'impôts de 94 millions d'euros (88 millions d'euros en 2003).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 177 millions d'euros, en croissance de 26,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent (140 millions d'euros), après 53 millions d'euros d'amortissement de survaleurs.

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	2003	2004
Intéressement	35,6	44,5
Participation	26,3	31,2
Abondement	10,9	18,1
<b>Total</b>	<b>72,8</b>	<b>93,8</b>

La trésorerie du Groupe est restée positive en 2004, à 41 millions d'euros, malgré un montant d'investissements exceptionnellement élevé de 454 millions d'euros et la reprise de 100 millions d'euros d'endettement d'EPOLIS.

Le recours au crédit a donc été très modéré. Le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 a été modulé pour mieux l'adapter à la saisonnalité des besoins de financement du Groupe.

La ligne de financement de 500 millions d'euros signée le 25 février 2004 a fait l'objet d'un avenant début 2005, afin d'en adapter les caractéristiques aux conditions, plus favorables aux emprunteurs, du marché du crédit. Cette ligne donne à EIFFAGE les moyens de poursuivre son développement grâce à une maturité renouvelée de 5 ans pouvant être prorogée de 2 ans.



BNP PARIBAS a cédé en mars 2004 un peu plus du tiers de sa participation dans le capital d'EIFFAGE, et les salariés ont réduit leur participation de 2,9 % compte tenu, notamment, de la décollecte du FCPE consécutive aux possibilités, ouvertes en 2004, de libération anticipée de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2004, les principaux actionnaires étaient les suivants :

En %	Participation en capital	Droits de vote
Groupe BNP PARIBAS	19,0	19,8
Salariés du Groupe	22,7	23,5
• SICAVAS EIFFAGE 2000	18,8	19,5
• FCPE EIFFAGE	2,7	2,8
• Actionnaires directs	1,2	1,2
Groupe BP France	2,6	2,7

L'action a fait un parcours remarquable, terminant l'année à 85 euros, contre 47,05 euros à la fin de 2003, soit une progression de 81 %, dans un marché en croissance modérée (+ 7 % pour le CAC 40). La liquidité a encore fortement progressé, profitant notamment de l'accroissement du flottant qui atteint 52 % du capital, en particulier grâce à la cession par BNP PARIBAS d'une partie de ses actions. Les échanges ont représenté en 2004, 73 % du capital, contre 54 % en 2003 et 40 % en 2002.

EIFFAGE a acquis en mars 2004, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions, 206 000 actions, devenues 412 000 actions après doublement du capital en avril 2004, soit 1,4 % du capital lors de la cession réalisée par BNP PARIBAS. Ainsi, EIFFAGE détenait en fin d'exercice 1 088 402 actions, ou 3,7 % du capital social, à la suite des opérations résumées dans le tableau ci-dessous.

• Nombre d'actions achetées en 2004	412 000 actions
• Nombre d'actions vendues en 2004	4 000 actions
• Cours moyen des achats	55,00 euros
• Montant des frais de négociation	206 000 euros
• Nombre d'actions inscrites au 31.12.2004	1 088 402 actions
• Valeur au cours d'achat des actions détenues	46 762 108 euros
• Valeur nominale des actions détenues	8 707 216 euros

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de renouveler les autorisations d'opérer en Bourse sur les actions d'EIFFAGE jusqu'à 10 % du capital social, dans le cadre d'un programme visant les objectifs autorisés par le règlement européen applicable depuis le 13 octobre 2004, et ceux, supplémentaires, acceptés par le nouveau règlement de l'AMF. En application de l'article 241-8 de celui-ci, le Conseil décide d'affecter les actions détenues avant le 13 octobre 2004 à la couverture des obligations liées aux programmes d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés en 2001 et 2004.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une légère augmentation du capital social est intervenue dans l'exercice à la suite de levées d'options faisant partie des deux programmes d'options de souscription actuellement en cours :

Options du plan 1997 levées en 2004	155 108 actions nouvelles créées
Options du plan 1999 levées en 2004	198 317 actions nouvelles créées
<b>Total</b>	<b>353 425 actions nouvelles,</b> correspondant à un capital nominal de 2 827 400 euros

Le capital social, qui avait été doublé le 21 avril 2004 par l'émission d'actions gratuites, a été ainsi porté au 31 décembre 2004 à 238 218 984 euros, divisé en 29 777 373 actions de 8 euros de nominal chacune, et le poste « primes d'émission » a augmenté de 5 910 098,56 euros.

La société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2004 de 171 millions d'euros contre 107 millions en 2003. Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la bonne santé financière du Groupe et des perspectives pour l'année en cours, de porter le dividende à 1,50 euro par action. Compte tenu de l'acompte de 1 euro versé le 30 novembre 2004, un solde de 0,50 euro serait mis en paiement le 29 avril 2005. Ce dividende s'appliquerait aux 29 777 373 actions existant au 31 décembre ainsi qu'aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des 3 derniers exercices ont été les suivantes :

	2001	2002	2003
Nombre d'actions	14 506 050 *	14 569 481 *	14 711 974 *
Dividende net	2,10 €	2,10 €	2,32 €
Avoir fiscal	1,05 €	1,05 €	1,16 €
Dividende global	3,15 €	3,15 €	3,48 €

\* Le capital social a été doublé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 avril 2004.

Mandataires sociaux	Rémunérations* 2004 en euros	Options exercées en 2004		Options en cours au 31.12.2004
		Nombre	Prix d'exercice	
Jean-Marie FABRE	30 000	—	—	Néant
Bruno FLICHY	40 000	—	—	Néant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	16 000	—	—	Néant
Jean-Jacques LEFEBVRE	585 000	—	—	20 446 **
Dominique MÉGRET	20 000	—	—	Néant
Serge MICHEL	38 000	—	—	Néant
Véronique MORALI	16 250	—	—	Néant
Jean-François ROVERATO	1 485 000	—	—	Néant
Amaury-Daniel de SEZE	24 000	—	—	Néant
Bernard VADON	500 000	8 400	19,15 € / action	20 446 **
Jean-Paul VETTIER	19 000	—	—	Néant

\* Rémunération brute totale, tant fixe que variable, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2004.

\*\* Dont 6 000 options nouvelles consenties par le Conseil en avril 2004 à MM. Lefebvre et Vadon, chacun.



La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu huit réunions en 2004. Celles-ci ont été préparées par les travaux du Comité des Comptes et du Comité des Nominations et des Rémunérations institués depuis plusieurs années. Le Comité des Comptes est ainsi composé de MM. Jean-Marie Fabre, Aimery Langlois-Meurinne et Bruno Flichy, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, présidé par M. Serge Michel, comprend, outre Mme Véronique Morali, M. Amaury-Daniel de Seze.

Le Conseil d'Administration a décidé, en 2004, d'instituer un Comité Stratégique chargé d'examiner les documents de gestion périodiques du Groupe, ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe. Il est composé de MM. Bruno Flichy, Jean-Marie Fabre, Jean-Paul Vettier et Jean-François Roverato, ce dernier en assurant la présidence.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2004, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux en 2004, M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général, a reçu une rémunération totale, tant fixe que variable comprenant tous avantages en nature, d'un montant brut de 1 485 000 euros en 2004. Il ne bénéficie d'aucune option sur actions au titre des programmes mis en œuvre au cours des dernières années. Les rémunérations de chacun des mandataires sociaux ont été les suivantes :





# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'EIFFAGE SA et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution du dividende aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

M. Hubert Luneau, Commissaire aux comptes suppléant de la Société RSM Salustro Reydel, Commissaire aux comptes titulaire, devant prochainement prendre sa retraite, a présenté sa démission ; il convient donc de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, et nous vous proposons à cet effet la candidature de M. Bernard Paulet qui exercera le mandat pour sa durée restant à courir.

Compte tenu de la croissance importante du cours de l'action au cours de l'exercice, votre Conseil vous propose d'augmenter le capital social par émission d'une action nouvelle pour deux actions existantes par incorporation de réserves et attribution gratuite de ces actions. À l'issue de cette opération, la valeur des actions retrouvera, par l'effet de dilution, un niveau qui devrait encore améliorer la liquidité du marché.

Comme conséquence de l'approbation de cette dernière résolution et pour tenir également compte de l'application de la réglementation européenne depuis le 13 octobre 2004, ainsi que du nouveau règlement et des recommandations de l'AMF en la matière, il vous est proposé de renouveler la délégation donnée au Conseil d'acquiescer en Bourse et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions, en réduisant le capital social et d'augmenter celui-ci avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Les résolutions prévoient à ce sujet l'émission de toutes sortes de valeurs mobilières dans un cadre très large, votre Conseil souhaitant disposer des possibilités d'action les plus étendues dans ce domaine, lui permettant d'agir le cas échéant avec le maximum de rapidité et d'efficacité, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des produits émis sur le marché financier.

Toutefois, en ce qui concerne les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec maintien du droit préférentiel, le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros de nominal, ajusté à 300 millions d'euros après l'augmentation du capital par incorporation de réserves, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions. De plus, le montant nominal de telles valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la Société ne pourra être supérieur à un milliard d'euros. Conformément aux dispositions nouvelles, autorisées par la loi, il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le montant des augmentations de capital, exprimé en valeur nominale d'actions ou en valeur nominale de valeurs mobilières donnant accès aux actions, serait plafonné aux mêmes montants, les montants de ces deux autorisations (avec ou sans droit préférentiel de souscription) n'étant au surplus pas cumulatifs.

Ces autorisations seraient données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment date, prix, taux d'intérêt, montant et forme des valeurs mobilières à émettre.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions d'actions gratuites portant sur 250 000 actions EIFFAGE existantes provenant d'achat, nombre qui serait porté à 375 000 après augmentation du capital par émission d'actions gratuites. Ce dispositif, conforme aux articles L. 225-297-1 et suivants

du Code de commerce votés par le Parlement à la fin de 2004, permettrait aux collaborateurs du Groupe en charge de centres de profit de recevoir des actions gratuites en rémunération de leurs performances.

L'ensemble des mandats des Administrateurs en fonction, sauf celui de Mme Béatrice Brénéol, vient à échéance avec la présente Assemblée. Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations, votre Conseil vous propose de renouveler les onze mandats selon les dispositions transitoires prévues par l'article 18 des statuts, à savoir, d'en renouveler trois pour une année, quatre pour deux ans et quatre pour trois ans. Le choix des échéances de renouvellement a fait l'objet d'un tirage au sort.

Il vous est enfin proposé de réviser le montant de la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence et le porter à 350 000 euros, pour tenir compte de la création du Comité Stratégique et, plus généralement, de l'augmentation du nombre de réunions du Conseil et de ces Comités occasionnée par les efforts engagés ces dernières années pour améliorer la gouvernance du Groupe.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose d'approuver en conséquence les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

# ÉLÉMENTS FINANCIERS



## Évolution du chiffre d'affaires du Groupe EIFFAGE

En millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Chiffre d'affaires par branche</b>			
Construction	3 885	3 411	3 540
Routes	2 145	1 985	1 895
Installation Électrique	1 507	1 346	1 293
Construction Métallique	201	211	207
Concessions	27	9	6
<b>Total</b>	<b>7 765</b>	<b>6 962</b>	<b>6 941</b>
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>			
France	6 493	5 735	5 828
Europe	1 160	1 051	934
Reste du monde	112	176	179
<b>Total</b>	<b>7 765</b>	<b>6 962</b>	<b>6 941</b>

## Effectifs du Groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle	2004	2003	2002
Cadres	5 637	5 381	5 284
ETAM	12 404	11 966	11 517
Ouvriers	29 808	29 583	29 300
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>46 930</b>	<b>46 101</b>
<b>Effectifs moyens par branche</b>			
Construction	17 750	18 243	17 600
Routes	14 416	14 765	15 291
Installation Électrique	14 422	13 093	12 416
Construction Métallique	719	752	755
Concessions	542	77	39
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>46 930</b>	<b>46 101</b>
<b>Effectifs moyens par zone géographique</b>			
France	41 061	40 480	40 910
Europe	5 867	5 013	4 206
Reste du monde	921	1 437	985
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>46 930</b>	<b>46 101</b>

## Résultat net par branche

En millions d'euros	2004	2003	2002
Construction	94	87	90
Routes	50	35	22
Installation Électrique	43	38	29
Construction Métallique	4	5	8
Concessions	47	41	38
Holding	- 8	- 11	- 13
Survaleurs	- 53	- 55	- 48
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>177</b>	<b>140</b>	<b>126</b>



## ÉLÉMENTS FINANCIERS

### Répartition des actifs immobilisés par branche

En millions d'euros	2004	2003	2002
Construction	349	334	312
Routes	370	324	321
Installation Électrique	191	155	127
Construction Métallique	6	8	8
Concessions	816	540	418
Holding	335	281	326
<b>Total Groupe</b>	<b>2 067</b>	<b>1 642</b>	<b>1 512</b>

### Investissements du Groupe

En millions d'euros	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	5	5	4
Immobilisations corporelles	119	97	146
Concessions	223	147	190
Immobilisations financières	107	81	130
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>330</b>	<b>470</b>

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe; ils ont atteint en 2002 un niveau particulièrement élevé en raison notamment des achats d'équipements nécessaires à la réalisation des grands chantiers engagés en Concession, et sont revenus en 2003 à un niveau normal, qui a augmenté en 2004, en ligne avec la croissance de l'activité du Groupe.

Depuis 2001, le Groupe a élargi ses interventions dans le domaine des concessions après avoir remporté successivement un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France et la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces ouvrages montent en puissance à partir de 2002, année au cours de laquelle le Groupe a également acquis une participation dans ASF (cédée en 2003) et poursuivi le développement de nouveaux parcs de stationnement. En 2004, le Groupe a acquis la société EPOLIS et est devenu le 2<sup>e</sup> opérateur de parking en France.

En 2002, les investissements de croissance externe ont sensiblement augmenté par rapport au niveau des années précédentes pour atteindre 130 millions d'euros, avec des acquisitions de taille plus importante, comme la société MITEK en Pologne (Construction) ou le groupe GÉNÉRALE ROUTIÈRE (Route) en France. En 2003, les investissements de croissance externe ont été plus particulièrement concentrés dans l'Installation Électrique, avec notamment l'acquisition de la société ELECTROSUR en Espagne. En 2004, les acquisitions les plus notables sont un ensemble de carrières dans le Nord de la France par APPIA, et les activités THT et Grands Postes d'Amec-Spie par FORCLUM.

### Analyse des risques du Groupe

#### ■ RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe EIFFAGE, peu endetté (83 millions de trésorerie nette au 31 décembre 2003, 41 millions au 31 décembre 2004) et concentré sur les marchés de la zone euro (96% du chiffre d'affaires 2004) est, par voie de conséquence, peu exposé aux risques de marché. Les éléments d'appréciation de ces risques sont fournis dans l'annexe aux comptes consolidés, page 55 et pages 59 et 60, note 7. Au début de l'année 2004, EIFFAGE a signé une ouverture de crédit sur 5 ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire, renforçant encore ainsi sa liquidité. Ce crédit a été porté début 2005 à 555,5 millions d'euros pour 5 nouvelles années avec une faculté d'extension optionnelle de 2 ans supplémentaires.

#### ■ RISQUES JURIDIQUES

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage, usines de liants, carrières avec, en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

#### ■ RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

De par la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé aux risques industriels; sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches du Groupe: traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, etc. Les actions menées par le Groupe pour gérer ces risques sont développées dans le rapport sur la responsabilité sociale – sociétale et environnementale (pages 36 à 40).

En raison du caractère limité des risques encourus, le Groupe ne procède pas à un suivi des coûts et des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur.

#### ■ ASSURANCES

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquente (responsabilité civile).



L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment); ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en terme de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 65 millions d'euros par sinistre; une ligne complémentaire porte cette couverture à 125 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003.
- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L. n°78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.
- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie).
- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile; les installations classées (postes d'enrobés) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2004 à 35 millions d'euros contre 33 millions en 2003 et 32 millions en 2002.

## Nantissements d'actifs – Engagements hors bilan

Le Groupe EIFFAGE a mis en place en 2002 un programme de titrisation de créances commerciales pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 55 – Endettement.

Par ailleurs, en 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 101 184 actions représentant 9,6 % du capital de la SMTPC.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en notes 20 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés (page 65).

## Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

## Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

## Évolution récente et perspectives d'avenir

Après une excellente année 2004, l'année 2005 se présente sous des auspices favorables. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le carnet de commandes atteignait 7 050 millions d'euros, en croissance de 12,8 %, résultat d'un fort dynamisme commercial dans toutes les branches. Le chiffre d'affaires 2005 devrait atteindre 8 150 millions d'euros hors nouvelles opérations de croissance externe.

### Carnet de commandes au 01.01.2005

En millions d'euros	Au 01.01.2005	Au 01.01.2004	Variation
Construction	4 940	4 490	+10,0 %
Routes	1 150	1 000	+15,0 %
Installation Électrique	770	550	+40,0 %
Construction Métallique	190	210	-9,5 %
<b>Total</b>	<b>7 050</b>	<b>6 250</b>	<b>+12,8 %</b>

### Prévision de chiffre d'affaires 2005

En millions d'euros	2005 Prévision	2004 Rappel	Variation
Construction	4 000	3 885	+3,0 %
<i>dont immobilier</i>	440	492	-
Routes	2 250	2 145	+4,9 %
Installation Électrique	1 650	1 507	+9,5 %
Construction Métallique	150	201	-25,4 %
Concessions	100	27	x 4
<b>Total</b>	<b>8 150</b>	<b>7 765</b>	<b>+5,0 %</b>
Dont : France	6 880	6 493	+6,0 %
Europe	1 170	1 160	+0,9 %
Monde	100	112	-10,7 %

Les chiffres d'affaires trimestriels du Groupe seront publiés les 3 mai, 5 août et 8 novembre 2005 pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres respectivement. La publication des comptes semestriels au 30 juin 2005 devrait être effectuée après examen par le Conseil d'Administration prévu pour le 7 septembre 2005.

Concernant la transition aux normes IFRS, le Groupe a communiqué au marché les principaux impacts de la première application de ces normes sur son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 lors d'une réunion d'analystes tenue le 23 février 2005; la prochaine communication concernant l'impact des normes IFRS sur le résultat de l'exercice 2004 est prévue le 7 septembre 2005 avec la première communication des comptes semestriels 2005 en normes IFRS.



# COMPTES CONSOLIDÉS

## Bilan consolidé

### Actif

En millions d'euros	Note	2004	2003	2002
<b>Actif immobilisé</b>				
Écarts d'acquisition	2	474	442	473
Immobilisations incorporelles	17 C1 & C2	91	81	64
Immobilisations en concessions	17 C1 & C2	548	334	192
Immobilisations corporelles	17 C1 & C2	548	462	429
Immobilisations financières	17 C1 & C2	148	115	169
Titres mis en équivalence	3	258	208	185
<b>Total actif immobilisé</b>	1	<b>2 067</b>	<b>1 642</b>	<b>1 512</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks	4	411	376	541
Clients et comptes rattachés	5	2 390	2 203	2 276
Autres créances et comptes de régularisation	6	916	892	887
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	437	794	811
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 221</b>	<b>5 907</b>	<b>6 027</b>

### Passif

En millions d'euros	Note	2004	2003	2002
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		238	118	117
Réserves consolidées		743	754	661
Résultat de l'exercice		177	140	126
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	8.1	<b>1 158</b>	<b>1 012</b>	<b>904</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	8.2	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	9	<b>432</b>	<b>430</b>	<b>394</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes financières	7	396	711	883
Fournisseurs et comptes rattachés		2 109	1 842	1 761
Autres dettes et comptes de régularisation	10	2 116	1 903	2 080
<b>Total du passif</b>		<b>6 221</b>	<b>5 907</b>	<b>6 027</b>



## Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	2004	2003	2002
Production de l'exercice		7 810	7 104	6 848
Autres produits	12	102	104	85
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>7 912</b>	<b>7 208</b>	<b>6 933</b>
Charges d'exploitation	13	- 7 523	- 6 828	- 6 604
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>389</b>	<b>380</b>	<b>329</b>
Dotations aux amortissements	1	- 115	- 104	- 101
Variation nette des provisions		33	- 10	7
<b>Résultat d'exploitation</b>	17 B	<b>307</b>	<b>266</b>	<b>235</b>
Charges et produits financiers	14	6	- 1	4
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>313</b>	<b>265</b>	<b>239</b>
Charges et produits exceptionnels	15	- 37	- 27	- 30
Impôt sur les résultats	16	- 94	- 88	- 70
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		48	44	38
<b>Résultat avant écarts d'acquisition</b>		<b>230</b>	<b>194</b>	<b>177</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	- 53	- 55	- 48
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>177</b>	<b>139</b>	<b>129</b>
Intérêts minoritaires		-	1	- 3
<b>Résultat net - part du Groupe</b>		<b>177</b>	<b>140</b>	<b>126</b>
Résultat net par action	11	5,98	4,78	4,34
Résultat net dilué par action	11	5,91	4,68	4,21



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2004

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

## Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

L'ensemble des sociétés du Groupe a un exercice se clôturant au 31 décembre.

### (A) Périmètre et méthodes de consolidation

#### ■ PÉRIMÈTRE

Les sociétés porteuses de participations dans des entités consolidées sont elles-mêmes consolidées.

Le seuil de consolidation est fixé, pour les filiales travaux et de fabrication de produits routiers, en principe à 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé avec des tiers.

Les filiales immobilières sont intégrées si le(s) programme(s) qu'elles développent présente(ent), en quote-part revenant au Groupe, un chiffre d'affaires à l'origine d'importance significative et un stock supérieur à 1,2 million d'euros.

Les sociétés patrimoniales sont consolidées quelle que soit leur importance.

Quelques sociétés inactives ou peu significatives, sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible impact pour le Groupe.

Enfin, les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation inférieure à 20 % ne sont en général pas consolidées.

#### ■ LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION SUIVANTES SONT UTILISÉES

- **intégration globale** pour les sociétés dont le Groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital, ou dont il assure la direction effective ;
- **mise en équivalence** pour les sociétés dans lesquelles le Groupe contrôle directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % du capital ou dans lesquelles il exerce une influence notable.
- **intégration proportionnelle** pour les sociétés contrôlées conjointement, en particulier dans le secteur immobilier.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes individuels des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint-ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat sous la rubrique « Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun » comprise dans le poste : « Autres produits ».

### (B) Transition vers les IFRS

L'examen des différentes normes s'est poursuivi durant l'exercice 2004. Il a confirmé l'impact important des normes relatives aux contrats de location financement (IAS 17) et aux avantages du personnel (IAS 19).

De plus, les normes relatives aux immeubles de placement (IAS 40), aux actions propres (IAS 32), aux contrats de construction (IAS 11) et aux effets des variations de cours des monnaies étrangères (IAS 21) impacteront également la structure du bilan du Groupe.

L'ensemble des effets sur le bilan d'ouverture au premier janvier 2004 est présenté dans le rapport de gestion.

### (C) Méthodes d'évaluation

#### ■ ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition résulte de la différence, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres de la société contrôlée et la quote-part correspondante de capitaux propres, sous déduction, lorsqu'il y a lieu, des écarts d'évaluation affectés aux actifs identifiables. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé et amorti sur une période maximale de 20 ans. Le plan d'amortissement peut être adapté pour tenir compte d'éléments propres à certaines situations. Les écarts d'acquisition inférieurs à 100 000 euros sont pris en charge dans l'exercice. Dans le cas où l'écart est négatif, il est porté en « Provisions pour risques et charges » et repris au compte de résultat selon une cadence adaptée à chaque situation.

Selon les circonstances, les écarts d'acquisition résiduels font l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels par rapport au plan d'amortissement initial ; ces dépréciations sont déterminées par référence à la quote-part des capitaux propres détenue de la société concernée, complétées pour tenir compte de ses perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

#### ■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lors d'acquisitions, il peut être constaté des actifs incorporels non amortissables (parts de marchés, marques) dont la valorisation, suffisamment précise, est fondée sur les critères de chiffre d'affaires et de rentabilité et de cash flows futurs.

En cas de dégradation de ces critères, des tests sont pratiqués afin de valider les valeurs figurant au bilan. À la clôture de l'exercice, aucun indice particulier n'a conduit à la remise en cause de la valeur des immobilisations incorporelles.

Les frais d'établissement sont, sauf cas particulier, pris en charge dans l'exercice. Les fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés, en fonction de la nature du bien, suivant les modes linéaire ou dégressif, appliqués aux durées de vie estimées :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Par ailleurs, des amortissements complémentaires sont constatés, si nécessaire, pour prendre en compte les données techniques propres à chaque contrat.

#### ■ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.



## ■ IMMOBILISATIONS EN CONCESSIONS

Les biens immobilisés détenus dans le cadre de l'exploitation de contrats de concessions ou de contrats équivalents sont regroupés sous cette rubrique.

Les amortissements de caducité sont pratiqués pour reconstituer les capitaux investis dans les biens remis gratuitement en fin de concession. Le mode linéaire est généralement retenu. Pour certaines concessions particulières, il peut être adapté pour tenir compte de l'utilisation effective de l'ouvrage, notamment durant les premières années d'exploitation.

Des amortissements spécifiques aux biens renouvelables sont calculés pour tenir compte de leur dépréciation.

## ■ CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement. Ils sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Par contre, les résultats dégagés sur les contrats de promotion immobilière ne sont pris en compte qu'après achèvement des travaux et vente des biens.

Les stocks immobiliers correspondants sont évalués à leur prix de revient, hors frais financiers, ceux-ci étant pris en charge comme frais de période.

## ■ CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

## ■ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, au coût d'entrée en portefeuille.

Les intérêts courus, sur les valeurs à taux d'intérêt garanti, sont constatés à la clôture.

## ■ CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices proviennent pour l'essentiel de l'appréhension des résultats des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

## ■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

## ■ ENDETTEMENT

Dans le cadre de son financement à moyen terme, le Groupe EIFFAGE a mis en place, à compter de l'exercice 2002 un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances (FCC).

Afin de présenter une image fidèle et compte tenu des caractéristiques de ce programme, il a été décidé de le retraiter selon le principe de prédominance de la substance sur l'apparence pour enregistrer l'endettement correspondant.

Les montants correspondants sont indiqués en annexe au chapitre E note 7.

## ■ CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales à l'étranger sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. L'incidence des écarts de conversion sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice vient directement s'imputer sur les réserves consolidées.

## ■ OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances en devises sont converties sur la base des cours de change de fin d'exercice. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes de change latentes.

## ■ RISQUE DE TAUX

Le Groupe est essentiellement endetté à taux variables. Le risque de fluctuation des taux d'intérêts n'est pas couvert.

## ■ RISQUE DE CHANGE

Les principales filiales du Groupe sont situées dans des pays de la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles sont exposées les dépenses ; pour ces contrats, le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent entre les prévisions de dépenses des marchés, leur exécution ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises, sur certains postes d'actifs ou de passifs.

## ■ CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires cité dans les publications et commentaires sur l'activité du Groupe et repris dans les notes annexes, correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées ;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

## ■ RÉSULTAT SUR CESSION DE MATÉRIEL ROUTIER

Conformément aux usages de la profession, les résultats de cession de matériel routier sont enregistrés en résultat d'exploitation.

## ■ IMPÔTS ET IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont calculés par chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des fonds de commerce.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En application du principe de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque la probabilité de récupération n'est pas assurée.

La société EIFFAGE est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant, en 2004, 86 filiales.

## ■ MÉDAILLES DU TRAVAIL

Conformément à l'avis 2004-05 du Conseil National de la Comptabilité afférent à la modification du paragraphe 300 du règlement 99-02, l'engagement du Groupe au titre des médailles du travail a été imputé, pour son montant net d'impôt, en report à nouveau à l'ouverture de l'exercice par la contrepartie des provisions pour risques et charges pour son montant brut et du poste autres créances et compte de régularisation pour le montant de l'impôt différé correspondant.

## ■ ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements en matière de pension de retraite sont assurés par des organismes extérieurs auxquels le Groupe verse des cotisations.

Néanmoins, au moment de leur départ en retraite, le Groupe verse à ses salariés cadres et ETAM une indemnité de fin de carrière dont le montant, assis sur les

derniers salaires, varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements du Groupe ont été calculés en application de la méthode dite rétrospective qui repose sur :

- les droits potentiellement acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté effective dans le Groupe,
- une projection des salaires jusqu'à la date de départ en retraite,
- la prise en compte de taux de rotation du personnel constatés au sein du Groupe,
- la prise en compte de tables de mortalité publiées au niveau national,
- une actualisation au taux de 4 % des engagements ainsi calculés.

Il n'y a pas de régime complémentaire de retraite au sein du Groupe, sauf cas particuliers visés au chapitre E, note 9, ci-après.

Les engagements à ce titre ne sont pas comptabilisés et sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 21).

## ■ OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'EIFFAGE en fin d'année.

## (D) Comparabilité des comptes

Ci-après est donnée l'incidence des principales variations de périmètre résultant des acquisitions et cessions de l'exercice concernant des sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 5 millions d'euros.

Sociétés entrées dans le périmètre en 2003	Chiffre d'affaires 2004
WITTFELD	81 <sup>(1)</sup>
ELECTROSUR	30 <sup>(2)</sup>
ROBIN	7 <sup>(3)</sup>
EGEA	7 <sup>(2)</sup>
TTE TRANSEL	6 <sup>(2)</sup>
METAREG AQUITAINE	6
Sociétés entrées dans le périmètre en 2004	Chiffre d'affaires 2004
BOCAHUT	20 <sup>(4)</sup>
GROUPE EPOLIS	16 <sup>(5)</sup>
Société sortie du périmètre fin 2003	Chiffre d'affaires 2003
CLAMENS	12

(1) Consolidée à compter du 1/11/2003, chiffre d'affaires sur la période 1/01 au 31/10/2004

(2) Consolidée à compter du 1/07/2003, chiffre d'affaires sur la période 1/01 au 30/06/2004

(3) Consolidée à compter du 1/10/2003, chiffre d'affaires sur la période 1/01 au 30/09/2004

(4) Consolidée à compter du 1/07/2004, chiffre d'affaires sur la période 1/07 au 31/12/2004

(5) Consolidé à compter du 1/10/2004, chiffre d'affaires sur la période 1/10 au 31/12/2004

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



## (E) Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 1 – Immobilisations

a) Valeurs brutes	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	Mouvements de rubrique	À la fin de l'exercice
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>1 011</b>	<b>92</b>	–	–	–	–21	<b>1 082</b>
Concessions, brevets, licences...	15	1	–	3	–	–	19
Fonds commercial	33	–	–	1	–8	–	26
Autres immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	75	8	–	1	–	–	84
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>123</b>	<b>9</b>	–	<b>5</b>	<b>–8</b>	–	<b>129</b>
<b>Immobilisations en concessions</b>	<b>339</b>	<b>134</b>	–	<b>144</b>	<b>–2</b>	–	<b>615</b>
Terrains	112	32	–	4	–4	21	165
Constructions	257	32	1	25	–20	–	295
Installations techniques, matériel et outillage	437	38	1	61	–72	–	465
Autres immobilisations corporelles	258	8	1	37	–33	–	271
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 064</b>	<b>110</b>	<b>3</b>	<b>127</b>	<b>–129</b>	<b>21</b>	<b>1 196</b>
Titres de participations	91	10	1	40	–11	6	137
Autres titres immobilisés	16	–	–	–	–2	–6	8
Prêts	29	–	–	2	–12	–	19
Autres immobilisations financières	10	2	–	7	–3	–	16
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>146</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>–28</b>	–	<b>180</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>208</b>	<b>8</b>	–	<b>65</b>	<b>–23</b>	–	<b>258</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>2 891</b>	<b>365</b>	<b>4</b>	<b>390</b>	<b>–190</b>	–	<b>3 460</b>

(1) Dont écarts de première consolidation affectés en parts de marché, à la fin de l'exercice : 82

- secteur Construction : 33
- secteur Électricité : 29
- secteur Routes : 20

b) Amortissements et provisions	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	Mouvements de rubrique	À la fin de l'exercice
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>569</b>	<b>–6</b>	–	<b>53</b>	–	<b>–8</b>	<b>608</b>
Concessions, brevets, licences...	11	–	–	3	–	–	14
Fonds commercial	30	–1	–	1	–8	–	22
Autres immobilisations incorporelles	1	–	–	1	–	–	2
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>42</b>	<b>–1</b>	–	<b>5</b>	<b>–8</b>	–	<b>38</b>
<b>Immobilisations en concessions</b>	<b>5</b>	<b>59</b>	–	<b>4</b>	<b>–1</b>	–	<b>67</b>
Terrains	11	–4	–	4	–	8	19
Constructions	99	8	–	14	–9	–	112
Installations techniques, matériel et outillage	308	24	–	56	–63	–	325
Autres immobilisations corporelles	184	6	1	31	–30	–	192
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>602</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>105</b>	<b>–102</b>	<b>8</b>	<b>648</b>
Titres de participations	26	–1	–	3	–1	–	27
Autres titres immobilisés	4	–	–	–	–1	–	3
Prêts	1	–	–	–	–	–	1
Autres immobilisations financières	–	1	–	–	–	–	1
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>31</b>	–	–	<b>3</b>	<b>–2</b>	–	<b>32</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>1 249</b>	<b>86</b>	<b>1</b>	<b>170</b>	<b>–113</b>	–	<b>1 393</b>
<b>Immobilisations nettes (a – b)</b>	<b>1 642</b>	<b>279</b>	<b>3</b>	<b>220</b>	<b>–77</b>	–	<b>2 067</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 2 – Détail des écarts d'acquisitions à l'actif du bilan consolidé

	Brut	Amortissement	Net
EIFFAGE CONSTRUCTION et ses filiales	829	538	291
APPIA et ses filiales	95	42	53
EPOLIS et ses filiales	90	3	87
FORCLUM et ses filiales	64	22	42
Autres	4	3	1
<b>Total</b>	<b>1 082</b>	<b>608</b>	<b>474</b>

Le principal écart d'acquisition constaté en 2004 concerne le groupe EPOLIS pour 90 millions d'euros, dont 59 millions résultant de l'acquisition par le Groupe EIFFAGE (amorti sur 20 ans).

Aucun évènement particulier n'a été susceptible de modifier les plans d'amortissements initiaux des différentes survaleurs.

## Note 3 – Titres mis en équivalence

Leur variation s'analyse comme suit :

Titres mis en équivalence au 31 décembre 2003	208
Résultats de l'exercice	48
Dividendes distribués	- 23
Augmentations de capital <sup>(1)</sup>	23
Autres	2
<b>Titres mis en équivalence au 31 décembre 2004</b>	<b>258</b>

(1) dont TP Ferro (concessionnaire de la ligne ferroviaire à grande vitesse Perpignan-Figueras) : 17 millions d'euros ; et Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage : 6 millions d'euros.

Ce poste concerne principalement le groupe COFIROUTE.

## Note 4 – Stocks

	2004			2003
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières et autres produits	85	2	83	67
Stocks et en cours de promotion immobilière	342	14	328	309
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>16</b>	<b>411</b>	<b>376</b>

## Note 5 – Clients et comptes rattachés

	2004			2003
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	2 473 <sup>(1)</sup>	83	2 390	2 203
<b>Total</b>	<b>2 473</b>	<b>83</b>	<b>2 390</b>	<b>2 203</b>

(1) Dont 475 millions d'euros de créances titrisées.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



### Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation

	2004			2003
	Brut	Provisions	Net	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	12	–	12	18
État, impôts et taxes	380	–	380	340
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	361	62	299	376
Débiteurs divers	219	64	155	110
Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices	70	–	70	48
<b>Total</b>	<b>1 042</b>	<b>126</b>	<b>916</b>	<b>892</b>

L'essentiel des créances présente une échéance inférieure à un an.

### Note 7 – Actifs et passifs financiers

#### 7.1 – Échéancier des actifs et des passifs financiers

	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2004	Total 2003
<b>Actifs financiers</b>					
Valeurs mobilières de placement	222 <sup>(1)(2)</sup>	–	–	222	621
Disponibilités	215	–	–	215	173
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>437</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>437</b>	<b>794</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	39	65	125	161
Emprunts et dettes financières divers	216 <sup>(3)</sup>	9	7	232	413
Concours bancaires courants et intérêts courus	39	–	–	39	137
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>276</b>	<b>48</b>	<b>72</b>	<b>396</b>	<b>711</b>
<b>Position active nette</b>	<b>161</b>	<b>– 48</b>	<b>– 72</b>	<b>41</b>	<b>83</b>

(1) Ce poste inclut notamment 1 088 402 actions EIFFAGE pour un montant net de 47 millions d'euros acquises dans le cadre des autorisations données. Leur valeur de marché est supérieure.

(2) Dont 37 millions d'euros de dépôt relatifs à la titrisation.

(3) Dont 200 millions d'euros relatifs à la titrisation.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 7.2 – Passifs financiers par nature

Caractéristiques	Type de Taux	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Montant total	Devise
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>						
Bancaire	Variable	17	26	57	100	euro
Bancaire	Fixe	2	10	7	19	euro
Divers inférieur à 2 M €	Fixe	2	3	1	6	euro
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>39</b>	<b>65</b>	<b>125</b>	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>						
Titrisation	Variable	200 *	-	-	200	euro
Bancaire	Variable	7	2	-	9	zloty
Bancaire	Variable	-	2	1	3	euro
Bancaire	Fixe	1	4	6	11	euro
Participation des salariés	Révisable	1	-	-	1	euro
Divers inférieur à 2 M €	Fixe	2	-	-	2	zloty
Divers inférieur à 2 M €	Variable	5	1	-	6	euro
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>232</b>	

\* revolving jusqu'en 2007

La majeure partie de la dette est libellée en euros (96 %) et porte intérêts principalement (89 %) à taux variable. Une variation des taux d'intérêts de 1 % aurait une incidence de moins de 1 million d'euros sur le résultat financier avant impôt.

La principale source de financement à moyen terme du Groupe est constituée par un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 400 millions d'euros, utilisé à hauteur de 200 millions au 31 décembre 2004 ; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

Les autres emprunts et dettes ainsi que les concours bancaires courants au 31 décembre 2004 ne sont pas sujets au respect de ratios financiers.

## Note 8 – Variations des capitaux propres

### 8.1 – Variation des capitaux propres – part du Groupe

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2002</b>	<b>117</b>	<b>356</b>	<b>305</b>	<b>126</b>	<b>904</b>
Affectation du résultat précédent	-	-	126	- 126	-
Dividendes distribués	-	-	- 30	-	- 30
Résultat de l'exercice, part du Groupe	-	-	-	140	140
Augmentation de capital et prime d'émission	1	5	-	-	6
Écart de conversion	-	-	- 7	-	- 7
Autres mouvements	-	-	- 1	-	- 1
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2003</b>	<b>118</b>	<b>361</b>	<b>393</b>	<b>140</b>	<b>1 012</b>
Affectation du résultat précédent	-	-	140	- 140	-
Dividendes distribués	-	-	- 33	-	- 33
Résultat de l'exercice, part du Groupe	-	-	-	177	177
Augmentation de capital et prime d'émission	120	- 113	1	-	8
Écart de conversion	-	-	5	-	5
Autres mouvements	-	-	- 11 <sup>(1)</sup>	-	- 11
<b>Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2004</b>	<b>238</b>	<b>248</b>	<b>495</b>	<b>177</b>	<b>1 158</b>

(1) Engagement du Groupe, à l'ouverture de l'exercice, au titre des médailles du travail (cf. chapitre C « Méthodes d'évaluation »).

Un acompte sur dividendes de 29 millions d'euros versé le 30/11/04 a été porté en autres créances et comptes de régularisation.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



## 8.2 – Variation des capitaux propres – intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2003	9
Résultat de l'exercice	–
Variation de périmètre et autres mouvements	1
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2004</b>	<b>10</b>

## Note 9 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Variations périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions pour pertes à terminaison	20	1	15	14	2	–2	18
Provisions sur sociétés et participations non consolidées	4	–	1	3	–	–	2
Provisions pour restructurations	11	–	10	8	–	–	13
Provisions pour risques immobiliers	6	5	4	2	–	–	13
Provisions pour garanties données	63	–	27	21	2	2	69
Provisions pour litiges et pénalités	58	–	29	16	4	–	67
Autres provisions pour risques et charges France <sup>(1)</sup>	124	9	47	50	18	16	128
Autres provisions pour risques et charges Europe	57	1	32	11	2	–	77
Autres provisions pour risques et charges Export	87	–	3	16	30	1	45
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>16</b>	<b>168</b>	<b>141</b>	<b>58</b>	<b>17<sup>(2)</sup></b>	<b>432</b>

(1) Ce poste comprend 1 million d'euros au titre d'engagements de retraites complémentaires versées à 3 anciens dirigeants du Groupe.

(2) Engagement du Groupe, à l'ouverture de l'exercice, au titre des médailles du travail (cf. chapitre C « Méthodes d'évaluation »).

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

## Note 10 – Autres dettes et comptes de régularisation

	2004	2003
Avances et acomptes reçus sur commandes	224	215
État, impôts et taxes	503	477
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	279	277
Créditeurs divers	845	703
Produits constatés d'avance	265	231
<b>Total</b>	<b>2 116</b>	<b>1 903</b>

## Note 11 – Résultat net par action

Le résultat net par action tient compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action tient compte du maximum d'actions susceptibles d'être émises au titre des plans 1997 et 1999, totalisant 186 971 options de souscription.

## Note 12 – Autres produits d'exploitation

	2004	2003
Subventions d'exploitation	3	3
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	29	25
Autres produits	70	76
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>104</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 13 – Charges d'exploitation

	2004	2003
Achats de matières, autres approvisionnements et variation de stocks	1 629	1 494
Charges externes	3 841	3 409
Impôts taxes et versements assimilés	121	114
Charges de personnel	1 920	1 787
Autres charges	12	24
<b>Total</b>	<b>7 523</b>	<b>6 828</b>

## Note 14 – Charges et produits financiers

	2004	2003
Frais financiers nets	1	-2
Produits de participation	13	12
Dotations nettes aux provisions	-6	-5
Écarts de change	-2	-6
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>-1</b>

## Note 15 – Charges et produits exceptionnels

	2004	2003
Plus-values de cessions d'immobilisations	12	14
Restructurations	-12	-12
Provisions et charges diverses	-38	-29
<b>Total</b>	<b>-38</b>	<b>-27</b>

## Note 16 – Impôts sur les résultats

### 16.1 – Ventilation de l'impôt au compte de résultat

	2004	2003
Impôt courant	-91	-85
Impôt différé	-3	-3
<b>Total</b>	<b>-94</b>	<b>-88</b>

### 16.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2004	2003
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>177</b>	<b>139</b>
Impôt sur les résultats	94	88
Résultat mis en équivalence	-48	-44
Dotations aux écarts d'acquisition	53	55
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>276</b>	<b>238</b>
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence et dotations aux écarts d'acquisition, en utilisant le taux applicable à la société mère (35,43 %)	98	84
<b>Incidences sur l'impôt théorique des :</b>		
Différences permanentes	-2	2
Différentiel de taux d'imposition des résultats étrangers	-1	1
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du groupe	-1	1
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>94</b>	<b>88</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



## 16.3 – Analyse de l'impôt différé

L'impôt différé actif (44 millions), net du passif (13 millions), se répartit comme suit :

	2004	2003
Issu des reports fiscaux déficitaires	5	3
Issu des différences temporaires	26*	14

\* Dont 6 millions d'euros d'actif provenant de la première comptabilisation des médailles du travail.

## Note 17 – Informations sectorielles

Les informations sectorielles ci-dessous sont directement issues des comptes des principales branches du Groupe représentatives des différentes activités exercées :

- Construction : EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFAGE
- Routes : APPIA
- Électricité : FORCLUM
- Construction Métallique : EIFFEL

Les données relatives aux concessions sont issues des comptes des différentes sociétés du Groupe qui interviennent dans ces activités.

## A1 – Chiffre d'affaires du Groupe 2004

	France	Europe	Reste du Monde <sup>(1)</sup>	Total
Construction	3 102	714	69	3 885
Routes	1 844	301	–	2 145
Électricité	1 368	123	16	1 507
Construction Métallique	159	15	27	201
Concessions	20	7	–	27
<b>Total</b>	<b>6 493</b>	<b>1 160</b>	<b>112</b>	<b>7 765</b>

(1) Ventilation par zone géographique :

– Afrique	99
– Asie du Sud-Est	7
– Autres	6
<b>Total</b>	<b>112</b>

## A2 – Chiffre d'affaires du Groupe 2003

	France	Europe	Reste du Monde <sup>(1)</sup>	Total
Construction	2 568	753	90	3 411
Routes	1 771	214	–	1 985
Électricité	1 256	70	20	1 346
Construction Métallique	131	14	66	211
Concessions	9	–	–	9
<b>Total</b>	<b>5 735</b>	<b>1 051</b>	<b>176</b>	<b>6 962</b>

(1) Ventilation par zone géographique :

– Afrique	92
– Turquie, Moyen-Orient, Afrique du Nord	62
– Asie du Sud-Est	15
– Autres	7
<b>Total</b>	<b>176</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## B – Résultat d'exploitation

	2004	2003
Construction	151	138
Routes	79	54
Électricité	70	62
Construction Métallique	6	12
Concessions	4	1
Holding	- 3	- 1
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>266</b>

## C1 – Immobilisations du Groupe 2004

	Incorporelles	Corporelles et concessions	Financières	Total
Construction	34	186	36	256
Routes	25	211	49	285
Électricité	31	48	43	122
Construction Métallique	-	5	1	6
Concessions	1	576	15	592
Holding	-	70	4	74
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>1 096</b>	<b>148</b>	<b>1 335</b>

## C2 – Immobilisations du Groupe 2003

	Incorporelles	Corporelles et concessions	Financières	Total
Construction	34	172	37	243
Routes	16	144	59	219
Électricité	31	49	8	88
Construction Métallique	-	7	1	8
Concessions	-	341	-	341
Holding	-	83	10	93
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>796</b>	<b>115</b>	<b>992</b>

## Note 18 – Effectifs moyens

	2004	2003
Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit:		
• Cadres	5 637	5 381
• Employés, techniciens et agents de maîtrise	12 404	11 966
• Ouvriers	29 808	29 583
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>46 930</b>

## Note 19 – Rémunération des dirigeants

En 2004, la rémunération versée aux membres des organes d'administration et de direction a été de 2 789 milliers d'euros (dont 291 milliers d'euros de jetons de présence).

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



### Note 20 – Engagements en matière de crédit bail au 31 décembre 2004

Les opérations de crédit bail sont maintenues en engagements hors bilan.

	Total 2004	Constructions et terrains	Autres immobilisations corporelles	Total 2003
Valeurs d'origine <sup>(1)</sup>	107	77	30	103
dont investissements de l'année	29	21	8	4
Dotations aux amortissements <sup>(2)</sup>				
Cumul des exercices antérieurs	26	19	7	30
Exercice	8	3	5	11
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>41</b>
Redevances payées :				
Cumul des exercices antérieurs	52	40	12	56
Exercice	12	6	6	15
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>71</b>
Redevances restant à payer :				
À un an au plus	14	7	7	15
À plus d'un an et cinq ans au plus	36	27	9	32
À plus de cinq ans	18	18	–	6
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>53</b>
dont capital	58	43	15	45
dont frais financiers	10	9	1	8
Valeur résiduelle <sup>(3)</sup>	30	28	2	12
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>15</b>
dont assimilable à des frais financiers	2	1	1	3

(1) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis directement par l'entreprise.

(3) Prix d'achat résiduel selon contrat (non actualisé).

### Note 21 – Autres Engagements financiers <sup>(1)</sup>

	2004	2003
Indemnités de départ en retraite <sup>(2)</sup>	131	77
Effets non échus	42	37
Avals et cautions	1 385	1 481
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	247	289
Loyers non échus sur locations longue durée <sup>(3)</sup>	168	150
Loyers non échus sur baux commerciaux <sup>(4)</sup>	62	64
Autres engagements donnés	59	42
<b>Total engagements donnés</b>	<b>2 094</b>	<b>2 140</b>
Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals et cautions ».		
Avals et cautions	172	156
Autres engagements reçus	13	5
<b>Total engagements reçus</b>	<b>185</b>	<b>161</b>

(1) Les montants relatifs au programme de titrisation ne sont pas repris dans ce tableau car l'endettement correspondant est constaté au bilan (cf. note 7).

(2) L'engagement du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite prend en compte les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la convention collective du bâtiment et des travaux publics.

(3) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à 5 ans.

(4) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à 9 ans.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## (F) Tableau des flux de trésorerie

	Exercice 2004		Exercice 2003		Exercice 2002	
Trésorerie d'ouverture		<b>620</b>		<b>376</b>		<b>160</b>
- Actif: VMP et disponibilités	757		766		694	
- Passif: concours bancaires courants et intérêts courus	- 137		- 390		- 534	
Incidence des variations de cours des devises		3		- 1		-
<b>Trésorerie d'ouverture corrigée</b>		<b>623</b>		<b>375</b>		<b>160</b>
Autofinancement		290		272		242
- Amortissements et résultats des sociétés intégrées	319		277		261	
- Dotations (reprises) nettes aux provisions	- 2		12		4	
- Résultats de cessions	- 19		- 20		- 14	
- Variation des impôts différés	- 8		3		- 9	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		217		149		158
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>		<b>507</b>		<b>421</b>		<b>400</b>
Acquisitions ou accroissements d'immobilisations		- 454		- 330		- 470
- Immobilisations incorporelles	- 5		- 5		- 4	
- Concessions	- 122		- 144		- 143	
- Immobilisations corporelles	- 121		- 100		- 146	
- Immobilisations financières	- 206		- 81		- 177	
Cessions ou réductions d'immobilisations		67		93		49
Incidence des variations de périmètre		6		4		- 10
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>		<b>- 381</b>		<b>- 233</b>		<b>- 431</b>
Dividendes versés aux actionnaires		- 62		- 31		- 31
Augmentation de capital		8		6		2
Remboursement d'emprunts		- 343		- 49		- 66
Émission d'emprunts		10		131		342 <sup>(1)</sup>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>		<b>- 387</b>		<b>57</b>		<b>247</b>
<b>Variation de trésorerie de l'exercice (I + II + III)</b>		<b>- 261</b>		<b>245</b>		<b>216</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>362</b>		<b>620</b>		<b>376</b>

(1) Dont titrisation 271 millions d'euros.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



### (G) Renseignements sur les principales participations non consolidées

Les titres de participations, inclus dans le poste « Immobilisations financières » du bilan consolidé, pour un montant de 110,0 millions d'euros en valeur nette, sont composés principalement des titres suivants :

Sociétés	Siège social	% détenu direct et indirect	Capitaux propres y compris résultat 2004	Résultat 2004	Valeur d'inventaire des titres au bilan consolidé
Cabinet Villa	71, rue de Provence 75009 Paris	100	4,9	0,6	14,0
Socattel	ZA des Bertaudières 44680 Saint-Pazanne	100	4,5	1,5	13,4
Linelec	Parc Saint-Christophe 10, avenue de l'Entreprise Pôle Edisson 95800 Cergy-Pontoise	100	1,0	0,4	12,8
Cepel	Parc Saint-Christophe 10, avenue de l'Entreprise Pôle Edisson 95800 Cergy-Pontoise	100	6,6	-0,4	8,4
LPR	Zone industrielle du Melou 81107 Castres cedex	42	6,6	1,1	5,9
Ege	ZA des Bertaudières 44680 Saint-Pazanne	100	1,3	0,6	2,6
Carrières Saint-Laurent	Lieu du Garon 69390 Millery	16	7,1	1,9	2,1
Sté Promotion Léopold	15, rue Godecharle 1050 Bruxelles	7	36,5	4,9	1,9
Flandres Enrobés	Port fluvial, 4 <sup>e</sup> avenue 59120 Loos	50	–	–	1,6
Sociétés dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1,5 million d'euros :					
• Sociétés routières (principalement de production d'enrobés)					33,3
• Autres sociétés					14,0
<b>Total</b>					<b>110,0</b>



## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2004

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

### EIFFAGE et ses filiales

COFIROUTE <sup>(1)**</sup>	17,1%
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU	100,0%
DU BORDEAU	99,0%
EIFFAGE CONNECTIC 78	100,0%
EIFFAGE PARKING et ses filiales	100,0%
EPOLIS et ses filiales	100,0%
EPOLIS EUROPE et ses filiales	100,0%
FINANCIÈRE LABORDE	100,0%
LABORDE GESTION	100,0%
NORSCUT**	50,0%
STÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARÉNAGE**	30,9%
TP FERRO**	50,0%

### EFI, SOCFI et leurs filiales 100,0%

#### EIFFAGE CONSTRUCTION et ses filiales 100,0%

##### • Construction :

ANTWERP BOUWWERKEN	100,0%
BDW	100,0%
BLANDIN	100,0%
BURNOUF	100,0%
CENTRE DE COORDINATION CECOM	100,0%
CENTRUM ADMINISTRACJI GORNICZA	100,0%
COMPANY FOR ENVIRONMENTAL, MANAGEMENT	100,0%
DESVAUX	100,0%
DRUEZ	100,0%
ECMP	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE-CHAMPAGNE-ARDENNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ATLANTIQUE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AZUR	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE- NORMANDIE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GARONNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GÉNIE CIVIL	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE-NORMANDIE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN-VIENNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION MATÉRIEL	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI-PYRÉNÉES	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS DE LOIRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION RHÔNE-ALPES	100,0%

EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE	100,0%
EIFFAGE INTERNATIONAL	100,0%
EIFFAGE TP	100,0%
ENTREPRISE FOUGEROLLE	100,0%
ENTREPRISES GÉNÉRALES DE GRAEVE	100,0%
ENTREPRISES GÉNÉRALES DUCHÊNE	100,0%
FORÉZIENNE	100,0%
FOUGEROLLE	100,0%
FOUGEROLLE INTERNATIONAL	100,0%
FOUGEROLLE SÉNÉGAL	100,0%
FOUGEROLLE-MITEX	100,0%
FOURRÉ ET RHODES	100,0%
FRGC	100,0%
GÉNIE CIVIL INDUSTRIEL	100,0%
HERBOSCH-KIERE	100,0%
KALIS *	50,0%
LEYMARIE	100,0%
MANEP	100,0%
MAURICE DELENS	100,0%
MIGAULT	100,0%
MITEX	100,0%
MITEX SERWIS	100,0%
NORINTER	100,0%
OLYMPIADES BRUSSELS HOTEL **	50,0%
OSSTVLAAMS MILIEUBEHEER	100,0%
PRADEAU MORIN	100,0%
QUILLERY BÂTIMENT	100,0%
QUILLERY PICARDIE	100,0%
RESIREP	100,0%
REYNDERS	100,0%
ROLAND	100,0%
SACHET ET BRULET	100,0%
SAE NORD	100,0%
SAEE	100,0%
SAEP	100,0%
SAEP EQUIPEMENTS	100,0%
SCALDIS SALVAGE & MARINE CONTRACTORS *	25,0%
SEOP	100,0%
SGTN	100,0%
SITREN	99,3%
SNSH	100,0%
SOCAMIP	100,0%
SOCIÉTÉ CENTRALE D'ENTRETIEN	100,0%
SODEMAT	100,0%
SOFICOM	100,0%
SOLGEC	100,0%
SOPAC	100,0%
SOVACO	100,0%
SUPAE	100,0%

(1) Société dans laquelle le Groupe détient une influence notable.

\* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

\*\* Sociétés mises en équivalence

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2004

SUPAE ÎLE DE FRANCE	100,0%	APPIA RHÔNE	100,0%
SUPAE PICARDIE	100,0%	APPIA SOMME	100,0%
THÉLU	100,0%	APPIA SUD-AQUITAINE	100,0%
TINEL	100,0%	APPIA SUD ÎLE-DE-FRANCE	100,0%
VAN RYMENANT	100,0%	APPIA TOURAINE	100,0%
<b>• Promotion immobilière :</b>		APPIA VAR	100,0%
EIFFAGE IMMOBILIER, ses filiales et les filiales immobilières régionales	100,0%	APPIA VAUCLUSE	100,0%
ESPACE MIDI*	40,0%	BEUGNET HAINAUT	100,0%
ESPACE ROLIN*	33,3%	BEUGNET TRAVAUX DU FOREZ	100,0%
EUROBALKEN	100,0%	BOCAHUT	100,0%
GESTEC	100,0%	CARRIÈRE DES GRANDS CAOUS	100,0%
GOJU	100,0%	CARRIÈRES DE LA ROCHE BLAIN	99,3%
HDI ET SES FILIALES	100,0%	CARRIÈRES ET MATÉRIAUX	100,0%
JARDINS DES QUAIS	100,0%	DEVIN LEMARCHAND ENVIRONNEMENT	100,0%
PICADILLY 500	100,0%	ENVIMAT et ses filiales	100,0%
PRATER 700	100,0%	FREPASA FRESADOS Y PAVIMENTOS	100,0%
SABLON 600	100,0%	GAUTHEY	100,0%
SOFICOM DEVELOPMENT	100,0%	GERLAND ISARDROME	100,0%
<b>EIFFEL CONSTRUCTION MÉTALLIQUE</b>	<b>100,0%</b>	GERLAND SAVOIE - LÉMAN	100,0%
et sa filiale MUNCH	100,0%	GROUPEMENT DES CARRIÈRES DE L'AVESNOIS *	50,0%
<b>APPIA et ses filiales</b>	<b>100,0%</b>	HEINRICH WALTER VERWALTUNGS GmbH	100,0%
APPIA 13	100,0%	LES MATÉRIAUX ENROBÉS DU NORD	100,0%
APPIA ALPES-DU-SUD	100,0%	MALET**	35,0%
APPIA ALPES-MARITIMES	100,0%	MAZZA	100,0%
APPIA ARTOIS	100,0%	MEBIONUBA	100,0%
APPIA AUVERGNE	100,0%	NFEE	100,0%
APPIA BASSE-NORMANDIE	100,0%	PANASFALTO	100,0%
APPIA BOURGOGNE-JURA	100,0%	QUILLERY ENVIRONNEMENT URBAIN	100,0%
APPIA BRETAGNE	100,0%	REVILLON	100,0%
APPIA CHAMPAGNE	100,0%	ROUTIÈRE MORIN AISNE	100,0%
APPIA CHARENTES	100,0%	ROUTIÈRE MORIN IDF	100,0%
APPIA DRÔME-ARDÈCHE	100,0%	ROUTIÈRE MORIN NORMANDIE	100,0%
APPIA EQUIPEMENT DE LA ROUTE	100,0%	SALVADOR RUS LOPEZ CONSTRUCCIONES	100,0%
APPIA EST ÎLE-DE- FRANCE	100,0%	SATTANINO	100,0%
APPIA EURE-ET-LOIRE	100,0%	SCR GIULIANI	100,0%
APPIA GARD	100,0%	SCR MARCHAT MONNIER	100,0%
APPIA GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%	SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE LA 113	100,0%
APPIA GRANDS TRAVAUX	100,0%	SODECA	100,0%
APPIA HAUTE-NORMANDIE	100,0%	SOHETRA	100,0%
APPIA LE MANS	100,0%	STPV	100,0%
APPIA LITTORAL	100,0%	TP PROVENCE	100,0%
APPIA LOIRE-HAUTE-LOIRE	100,0%	TRANSROUTE	100,0%
APPIA LORRAINE	100,0%	TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT	100,0%
APPIA MIDI-PYRÉNÉES	100,0%	WALTER BAU GmbH	100,0%
APPIA NORD	100,0%	WITTFELD	51,0%
APPIA NORD-AQUITAINE	100,0%	<b>FORCLUM et ses filiales</b>	<b>100,0%</b>
APPIA OISE	100,0%	ABM	99,7%
APPIA PARIS-NORD	100,0%	BMM	100,0%
APPIA PAYS DE LOIRE	100,0%	CARGOCAIRE	100,0%

\* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

\*\* Sociétés mises en équivalence



## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2004

CICO	100,0%	FORCLUM RÉSEAUX NORD	100,0%
CONSCYTEC	100,0%	FORCLUM RHÔNE-ALPES	100,0%
DESQUESNES	100,0%	FORCLUM SEINE ESSONNE	100,0%
DOMAS	100,0%	FOCLUM TRANSPORT	100,0%
ECOLSA	100,0%	FORCLUM VAL DE L'EURE	100,0%
EGEA	100,0%	FORCLUM VAL DE LOIRE	100,0%
EGET SAINT-ETIENNE	100,0%	FORCLUM VAL D'ESSONNE	100,0%
ÉLECTRO FRANCE-AQUITAINE	100,0%	GUÉRINEAU	100,0%
ÉLECTRO FRANCE- ÎLE-DE-FRANCE	100,0%	GUIRANDE ÉLECTRICITÉ	100,0%
ELECTROSUR XXI	100,0%	JEANNEAU ÉLECTRICITÉ	100,0%
ELLETTROMECCANICA GALLI ITALO	51,0%	LINERGIE	100,0%
ELOMEC ELEKTROANGEN **	25,0%	MARQUET	100,0%
FLIS	100,0%	NORELEC	100,0%
FORCLIM NORMANDIE	100,0%	NORELEC GUADELOUPE	100,0%
FORCLIM RHÔNE-ALPES	100,0%	NORELEC INDUSTRIE	100,0%
FORCLUM ALSACE	100,0%	NORELEC INFRA	100,0%
FORCLUM ARMOR	100,0%	NORELEC MARTINIQUE	100,0%
FORCLUM CENTRE-LOIRE	100,0%	NORELEC TECHNOLOGIES ÉLECTRONIQUES	100,0%
FORCLUM GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%	NORELEC VAL DE SEINE	100,0%
FORCLUM INGÉNIERIE	100,0%	OMNILUX	100,0%
FORCLUM LITTORAL	100,0%	PIANI	100,0%
FORCLUM LORRAINE	100,0%	SIMO INDUSTRIES	100,0%
FORCLUM MÉDITERRANÉE	100,0%	STEN	100,0%
FORCLUM MÉTROPOLÉ-NORD	100,0%	TPAM	100,0%
FORCLUM MIDI-PYRÉNÉES	100,0%		
FORCLUM PARIS-ÎLE-DE-FRANCE-NORD	100,0%		
FORCLUM PAYS DE LOIRE	100,0%		

\* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

\*\* Sociétés mises en équivalence

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère EIFFAGE SA.

Note 2 : La liste complète des sociétés avec leurs adresses et numéros Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



## sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2004)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note C de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par le Groupe, notamment en matière de contrats à long terme et de provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée dans l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Pierre-Bernard Anglade

Louis-Pierre Schneider

**RSM SALUSTRO REYDEL**

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# COMPTES ANNUELS D'EIFPAGE

## Bilan

### Actif

En milliers d'euros	Note	2004			2003	2002
		Brut	Amortissements et provisions	Net		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 863	1 076	787	939	1 023
Participations	2 & 10	1 703 407	4 106	1 699 301	1 548 141	1 519 362
Autres immobilisations financières	2 & 10	12 236	538	11 698	8 947	52 749
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 717 506</b>	<b>5 720</b>	<b>1 711 786</b>	<b>1 558 027</b>	<b>1 573 134</b>
Stocks et en-cours		62	–	62	62	62
Créances d'exploitation	3	3 750	152	3 598	4 868	5 105
Créances diverses	3 & 10	898 800	1 644	897 156	875 758	772 495
<b>Total de l'actif réalisable</b>		<b>902 612</b>	<b>1 796</b>	<b>900 816</b>	<b>880 688</b>	<b>777 662</b>
Valeurs mobilières de placement	4	137 232	–	137 232	474 317	225 301
Disponibilités		804	–	804	20 408	430
<b>Total de l'actif disponible</b>		<b>138 036</b>	<b>–</b>	<b>138 036</b>	<b>494 725</b>	<b>225 731</b>
Comptes de régularisation		15	–	15	–	–
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 758 169</b>	<b>7 516</b>	<b>2 750 653</b>	<b>2 933 440</b>	<b>2 576 527</b>

### Passif

En milliers d'euros	Note	2004	2003	2002
Capital	5	238 219	117 696	116 556
Primes d'émission, de fusion, d'apport		248 194	360 533	356 022
Écarts de réévaluation		3 413	3 423	3 423
Réserves		77 051	76 937	76 887
Report à nouveau		653 938	579 704	501 875
Résultat de l'exercice		171 397	107 373	107 884
Provisions réglementées		58	110	110
<b>Capitaux propres</b>	6	<b>1 392 270</b>	<b>1 245 776</b>	<b>1 162 757</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	7	<b>52 187</b>	<b>68 016</b>	<b>55 304</b>
Dettes financières	8 & 9	267 687	491 894	417 658
Dettes d'exploitation	9 & 10	6 526	3 501	2 371
Dettes diverses	8, 9 & 10	1 031 776	1 122 751	925 521
<b>Total des dettes</b>		<b>1 305 989</b>	<b>1 618 146</b>	<b>1 345 550</b>
<b>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</b>	8	<b>3</b>	<b>1 341</b>	<b>12 804</b>
Comptes de régularisation		204	161	112
<b>Total du passif</b>		<b>2 750 653</b>	<b>2 933 440</b>	<b>2 576 527</b>



## Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2004	2003	2002
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes et prestations de services		22 288	17 183	10 972
Autres produits		9 209	4 393	991
<b>Total</b>		<b>31 497</b>	<b>21 576</b>	<b>11 963</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières, marchandises et variation de stocks		–	– 2	– 4
Charges externes		– 27 037	– 14 052	– 16 470
Impôts et taxes, versements assimilés		– 206	– 131	– 201
Salaires, traitements et charges sociales		– 2 065	– 1 953	– 1 693
Dotations aux amortissements et aux provisions		– 167	– 6 881	– 943
<b>Total</b>		<b>– 29 475</b>	<b>– 23 019</b>	<b>– 19 311</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>4 870</b>	<b>– 1 982</b>	<b>9 082</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 892</b>	<b>– 3 425</b>	<b>1 734</b>
Produits de participations		185 543	156 095	129 089
Intérêts nets et divers	10	– 28 236	– 19 263	– 6 461
Variation nette des provisions		8 536	4 778	– 1 308
<b>Résultat financier</b>		<b>165 843</b>	<b>141 610</b>	<b>121 320</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>172 735</b>	<b>138 185</b>	<b>123 054</b>
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		418	1 068	– 189
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		– 22 691	266	– 11 834
Variation nette des provisions		6 747	– 13 388	7 771
<b>Résultat exceptionnel</b>	12	<b>– 15 526</b>	<b>– 12 054</b>	<b>– 4 252</b>
Impôts sur les bénéfices	13	14 188	– 18 758	– 10 918
<b>Résultat net</b>		<b>171 397</b>	<b>107 373</b>	<b>107 884</b>



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2004

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

### (A) Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### ■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions	40 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	5 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

#### ■ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

#### ■ CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

#### ■ CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

#### ■ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours de clôture de fin d'année. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

#### ■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

#### ■ OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

#### ■ OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

#### ■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

#### ■ RÉSULTATS DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfiques, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

#### ■ OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'EIFFAGE en fin d'année.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## (B) Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

### Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>1.1 – Valeur brute</b>				
Terrains	323	–	48	275
Constructions	1 761	–	216	1 545
Autres immobilisations corporelles	60	29	46	43
<b>Total</b>	<b>2 144</b>	<b>29</b>	<b>310</b>	<b>1 863</b>
<b>1.2 – Amortissements</b>				
Constructions	1 164	61	180	1 045
Autres immobilisations corporelles	41	7	17	31
<b>Total</b>	<b>1 205</b>	<b>68</b>	<b>197</b>	<b>1 076</b>

### Note 2 – Immobilisations financières

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>2.1 – Valeur brute</b>				
Participations	1 552 787	150 624	4	1 703 407
Autres immobilisations financières	9 486	9 312	6 562	12 236
<b>Total</b>	<b>1 562 273</b>	<b>159 936</b>	<b>6 566</b>	<b>1 715 643</b>
<b>2.2 – Provisions</b>				
Participations	4 646	–	540	4 106
Autres immobilisations	539	–	1	538
<b>Total</b>	<b>5 185</b>	<b>–</b>	<b>541</b>	<b>4 644</b>

### Note 3 – Créances

	Montant net	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
<b>3.1 – État des échéances</b>			
Créances de l'actif immobilisé	289	175	114
Créances de l'actif réalisable <sup>(1)</sup>			
Créances d'exploitation	3 598	2 656	942
Autres créances diverses <sup>(2)</sup>	897 156	897 146	10
<b>Total</b>	<b>901 043</b>	<b>899 977</b>	<b>1 066</b>

(1) Dont 384 195 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 474 658 milliers d'euros à l'encontre du Fonds commun de créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste « Dettes diverses ».

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>3.2 – Provisions sur créances</b>				
Créances d'exploitation	152	–	–	152
Créances diverses				
Créances sur sociétés du Groupe	9 346	42	7 992	1 396
Débiteurs divers	272	–	23	249
<b>Total</b>	<b>9 770</b>	<b>42</b>	<b>8 015</b>	<b>1 797</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut 1 088 402 actions EIFFAGE pour un montant net de 46 762 milliers d'euros.

Il comprend également des Sicav de trésorerie et des certificats de dépôt dont la valeur de marché n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

## Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2004, le capital est composé de 29 777 373 actions au nominal de 8 euros.

Actions émises au 31 décembre 2003	14 711 974
Attribution gratuite d'actions à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne	14 781 289
Levées d'options de souscription réalisées en 2004	284 110
<b>Actions émises au 31 décembre 2004</b>	<b>29 777 373</b>

## Note 6 – Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2003	117 696	360 533	3 423	76 937	579 704	107 373	110	1 245 776
Affectation de l'exercice	–	–	–	33 139	74 234	–107 373	–	–
Distribution de l'exercice	–	–	–	–33 025	–	–	–	–33 025
Attribution gratuite d'actions	118 250	–118 250	–	–	–	–	–	–
Levées d'options de souscription	2 273	5 911	–	–	–	–	–	8 184
Autres variations	–	–	–10	–	–	–	–52	–62
Résultat de l'exercice 2004	–	–	–	–	–	171 397	–	171 397
<b>Montant au 31 décembre 2004</b>	<b>238 219</b>	<b>248 194</b>	<b>3 413</b>	<b>77 051</b>	<b>653 938</b>	<b>171 397</b>	<b>58</b>	<b>1 392 270</b>

Un acompte sur dividende de 28 676 milliers d'euros versé le 30 novembre 2004 a été porté en créances diverses.

## Note 7 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		À la fin de l'exercice
			Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	
Étranger	51 787	17 965	3 067	30 620	36 065
Immobilier	7 665	455	–	3 000	5 120
Charges à venir sur chantier	4 630	6 000	–	4 630	6 000
Garantie de passif	1 501	–	83	–	1 418
Impôts	1 184	1 426	–	–	2 610
Autres	660	–	43	187	430
Options d'achat actions EIFFAGE	589	–	45	–	544
<b>Total</b>	<b>68 016</b>	<b>25 846</b>	<b>3 238</b>	<b>38 437</b>	<b>52 187</b>

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

État des échéances	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
<b>8.1 – Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	67 685	10 185	57 500
Autres dettes financières	200 002	200 002	–
<b>Total</b>	<b>267 687</b>	<b>210 187</b>	<b>57 500</b>
<b>8.2 – Dettes diverses</b>			
Dettes envers les sociétés du Groupe <sup>(1)</sup>	985 768	985 768	–
Autres dettes diverses	46 008	46 008	–
<b>Total</b>	<b>1 031 776</b>	<b>1 031 776</b>	<b>–</b>
<b>8.3 – Concours bancaires courants</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>

(1) Cf. note 3.1

## Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant
Dettes financières	185
Dettes d'exploitation	921
Dettes diverses	5 350
<b>Total</b>	<b>6 456</b>

## Note 10 – Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	1 627 644	71 657
Autres immobilisations financières	9 312	1 541
Créances diverses	384 195	8 304
Dettes d'exploitation	4 705	–
Dettes diverses	985 768	29 528
Produits financiers	9 942	907
Charges financières	19 060	–

## Note 11 – Ventilation du chiffre d'affaires

	France	International	Total
<b>Montant du chiffre d'affaires d'activité</b>	<b>41 427</b>	<b>1 300</b>	<b>42 727</b>



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Note 12 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à – 15,5 millions d'euros et est relatif aux chantiers à l'étranger pour – 8,2 millions d'euros et aux réalisations en France pour – 6 millions d'euros.

### Note 13 – Impôts sur les sociétés

La société EIFFAGE est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale; au titre de l'exercice 2004, ce Groupe a concerné 86 filiales. Le profit d'impôt de 14 millions d'euros représente la différence entre le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement et le montant de l'impôt dû par le Groupe.

Les différences temporaires propres à EIFFAGE s'élèvent en base à 11 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

### Notes complémentaires

#### Note 14 – Engagements financiers

Avals et cautions	413 749
Sociétés de personnes (SCI, SNC, GIE)	10 125
Autres engagements	3 049
<b>Total</b>	<b>426 923</b>

### Note 15 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de fin de carrière aux cadres et ETAM lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective » est estimé à 15 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la Société à ce titre ne sont pas provisionnés.

### Note 16 – Effectifs moyens

L'effectif moyen d'EIFFAGE comprend un cadre français.

### Note 17 – Rémunération des dirigeants

La rémunération totale du Président Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE, s'est élevée en 2004 à un montant brut de 1 485 milliers d'euros.

Les jetons de présence versés en 2004 à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 291 milliers d'euros.

## RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2000	2001	2002	2003	2004
<b>1 – Capital en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Capital social	104 444	116 048	116 556	117 696	238 219
Nombre des actions ordinaires existantes	13 055 445	14 506 050	14 569 481	14 711 974	29 777 373
Nombre maximal d'actions futures à créer	476 360	505 724	427 635	272 011	186 971
par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
par exercice de droits de souscription	476 360	505 724	427 635	272 011	186 971
<b>2 – Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	52 894	45 265	24 210	43 278	42 727
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	37 678	88 212	113 228	138 062	132 923
Impôts sur les bénéfices	44 784	32 264	– 10 918	– 18 758	14 188
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	80 159	112 650	107 884	107 373	171 397
Résultat distribué	30 289	30 463	30 596	34 132	44 666
<b>3 – Résultats par action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	6,32	8,31	7,02	8,11	4,94
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,14	7,77	7,40	7,30	5,76
Dividende attribué à chaque action	2,32	2,10	2,10	2,32	1,50
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	21	8	6	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	985	802	1 345	1 619	1 693
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...)	339	338	348	334	372

## RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION

	2004	2003	2002
<b>Résultat courant</b>			
Global en millions d'euros	173	138	123
Par action en euros	5,8	9,4	8,4
Par action (ajusté)* en euros	5,8	4,7	4,2
<b>Résultat net total avant impôt</b>			
Global en millions d'euros	157	126	119
Par action en euros	5,3	8,6	8,2
Par action (ajusté)* en euros	5,3	4,3	4,1
<b>Résultat net</b>			
Global en millions d'euros	171	107	108
Par action en euros	5,8	7,3	7,4
Par action (ajusté)* en euros	5,8	3,6	3,7

\* L'ajustement prend en compte les distributions d'actions gratuites intervenues en 2004 à raison d'1 action nouvelle pour 1 ancienne détenue ; pour les rendre comparables à ceux de 2004, les chiffres par action 2003 et 2002 ont été divisés par 2.



# FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2004

## A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

---

### 1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

EIFFAGE CONSTRUCTION <sup>(1)</sup>  
APPIA <sup>(1)</sup>  
FORCLUM <sup>(1)</sup>  
EPOLIS <sup>(1)</sup>  
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU  
EIFFEL <sup>(1)</sup>  
EIFFAGE PARKING <sup>(1)</sup>  
EPOLIS EUROPE <sup>(1)</sup>

---

### 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

COFIROUTE <sup>(1)</sup>  
EFI <sup>(1)</sup>  
TP FERRO CONCESIONARIA  
SMTPC  
NORSCUT

---

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

## B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

---

### Valeur comptable des titres détenus :

Brute  
Nette  
Montant des prêts et avances accordés  
Montant des cautions et avals donnés  
Montant des dividendes encaissés

---

## FILIALES ET PARTICIPATIONS



Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2004	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par EIFFAGE au cours de l'exercice
136 219	215 670	100,00	1 014 706	1 014 706	-	35 648	3 837 894	93 496	97 907
127 694	196 370	100,00	268 577	268 577	-	5 262	2 144 987	42 682	24 036
41 070	130 792	100,00	174 032	174 032	-	-	1 507 036	40 422	34 596
555	9 075	100,00	79 312	79 312	-	-	34 233	1 727	-
40 000	- 2 080	100,00	40 015	40 015	344 700	-	1 210	- 1 210	-
16 404	6 072	100,00	20 384	20 384	-	-	200 804	3 708	5 126
4 650	651	100,00	6 752	6 752	-	2 550	10 415	50	-
2 537	5 286	100,00	2 500	2 500	-	-	24 930	4 472	-
158 282	1 091 412	16,99	46 371	46 371	-	-	872 196	256 520	22 067
51 953	26 533	24,36	19 420	19 420	-	-	1 346	2 946	1 092
34 290	- 26	50,00	17 145	17 145	-	58 100	-	- 26	-
16 017	15 249	30,87	7 773	7 773	-	-	27 095	6 470	-
50	- 10	45,00	23	23	4 611	42 893	1 773	- 2	-
			<b>Filiales françaises</b>	<b>Filiales étrangères</b>	<b>Participations françaises</b>		<b>Participations étrangères</b>		
			1 608 374	3 155	74 287		17 591		
			1 608 224	-	73 887		17 190		
			378 491	-	3 683		4 627		
			46 573	-	12 695		105 779		
			161 667	-	23 159		58		



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2004)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Pierre-Bernard Anglade

Louis-Pierre Schneider

**RSM SALUSTRO REYDEL**

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



## sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2004)

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ■ NOUVEL AVENANT À LA CONVENTION DE TITRISATION DE CRÉANCES COMMERCIALES

Conseil d'Administration du 26 février 2004.

Un avenant à la convention cadre de cession de créances a été conclu, qui a pour effet, à partir de 2004, de modifier le montant total du financement obtenu par EIFFAGE :

- Entre les mois de février et août inclus, l'encours de financement est plafonné à 400 millions d'euros ;
- Entre les mois de septembre et janvier inclus, l'encours de financement est plafonné à 200 millions d'euros.

Corrélativement, les accords conclus entre EIFFAGE et les filiales cédantes ont été modifiés par avenant.

Les personnes concernées par ces conventions sont Messieurs :

Jean-François ROVERATO, Jean-Jacques LEFEBVRE et Bernard VADON.

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ■ SUBVENTION

Une subvention de 22 620 000 euros a été consentie en fin d'exercice à la société EIFFAGE INTERNATIONAL en conséquence de la cession des titres de cette société à EIFFAGE CONSTRUCTION intervenue le 27 décembre 1999.

#### ■ TITRISATION DE CRÉANCES COMMERCIALES

Conseils d'Administration des 12 décembre 2001, 24 avril 2002, 11 septembre 2002 et 17 juillet 2003.

Une convention cadre de cession de créances a été conclue avec EIFFAGE CONSTRUCTION, APPIA, FORCLUM et différentes filiales de ces sociétés, d'une part, et un fonds de créances, d'autre part.

Les conventions en résultant concernent :

- la centralisation au sein d'EIFFAGE des opérations de cession de créances par les filiales,
- la rémunération correspondante des filiales par EIFFAGE,
- la garantie donnée par EIFFAGE du reversement des encaissements de créances par les filiales.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Pierre-Bernard Anglade

Louis-Pierre Schneider

**RSM SALUSTRO REYDEL**

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

### 1. Introduction

Le présent rapport est établi en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi du premier août 2003 de sécurité financière.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place dans le Groupe EIFFAGE.

EIFFAGE est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme EIFFAGE, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de la construction, la promotion immobilière, la construction et la maintenance routière, l'installation électrique, la construction métallique et la concession d'infrastructures de transport, de télécommunications et de stationnement.

### 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE est composé, au 31 décembre 2004, de douze Administrateurs dont quatre sont indépendants au sens du rapport Bouton, quatre représentants des actionnaires ou anciens actionnaires, trois sont des dirigeants du Groupe et l'un représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation. Lors de sa réunion du 24 avril 2002, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ainsi aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs conférés.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le premier a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de Contrôle Interne.

Chacun de ces comités est composé de trois membres dont deux Administrateurs indépendants, l'un de ceux-ci en assurant la présidence.

Le Conseil s'est doté, en 2004, d'un Comité Stratégique chargé d'examiner les projets de croissance externe significative et d'investissement importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions.

Il est composé de quatre membres, dont un Administrateur indépendant. Il est présidé par le Président du Groupe.

De même que le Conseil et les deux comités préexistants, le comité Stratégique est doté d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil a été mis à jour, en 2004, pour prendre en compte la création du Comité Stratégique et les dispositions fixées par l'AMF dans son nouveau règlement en matière de déclaration et des transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société.

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2004. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2004 a été de 82 %, à comparer à 83 % en 2003 et 78 % en 2002.

### 3. Principes de Contrôle Interne

EIFFAGE est dirigé par un Président-Directeur Général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la Société et le Règlement du Conseil.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue à 100 % par EIFFAGE, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement à EIFFAGE et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des sociétés consolidées globalement auquel s'ajoutent les sociétés en participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

Le Contrôle Interne dans le Groupe EIFFAGE s'inspire des principes définis dans le « COSO report ».

À titre de rappel, ce document de référence en matière de Contrôle Interne définit celui-ci comme « un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et règlements en vigueur. »

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique ;
- l'audit interne, institué par EIFFAGE en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit Interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du Contrôle Interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit Interne est de 6 personnes.



## 4. L'organisation du Contrôle Interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de filiale ou d'agence) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de la filiale (ou agence) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des filiales et/ou agences de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction pédagogique et de contrôle ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
  - la gestion de la trésorerie ;
  - le suivi des règles comptables et de gestion ;
  - la gestion des carrières des collaborateurs cadres ;
  - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe ;
- le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers.

Il gère les carrières des cadres dirigeants.

Il a autorité sur :

- la finance ;
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat ;
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services fonctionnels centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprise et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux cinq niveaux de responsabilité, le chantier, la filiale (ou agence), la région, la branche, le Groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

## 5. Règles de gestion

Les règles de gestion d'EIFFAGE sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain ;
- la qualité des prévisions est essentielle ;
- la gestion est cohérente avec la comptabilité.

### ■ LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS VIENNENT DU TERRAIN

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

### ■ LA QUALITÉ DES PRÉVISIONS EST ESSENTIELLE

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début ;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir ;
- à fin de l'exercice en cours ;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque service fonctionnel, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

### ■ LA GESTION EST COHÉRENTE AVEC LA COMPTABILITÉ

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différente.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- Principe de globalité :
  - tous les chantiers et affaires sont intégrés ;
  - toutes les sections de frais apparaissent ;
  - toutes les filiales ou agences et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque branche ;
  - aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignoré.
- Principe de permanence :
  - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe ;
  - les historiques ne sont pas « retouchés » ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation ;
  - toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité :
  - langage commun dans la communication ;
  - format unique des documents.

## 6. Le fonctionnement du Contrôle Interne

Les principes de gestion clairs, simples et transparents, énoncés ci-avant, permettent la mise en œuvre d'un Contrôle Interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches « qualité » et/ou « certification » (ISO) en place dans les différentes branches du Groupe ;
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
  - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge ;
  - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social ;
  - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont ;
- les systèmes d'alerte ;
- les procédures internes de contrôle ;
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit Interne.

### ■ LES SÉCURITÉS AMONT SONT PRINCIPALEMENT

#### Les délégations de pouvoirs :

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'agences), des pouvoirs plus restreints.

#### Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie :

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

#### Les procédures à respecter en matière d'investissements :

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions dans les domaines du stationnement ou des infrastructures de transport. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

#### Les guides :

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou agences) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les Guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou agences), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

#### Les assurances :

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## ■ LES SYSTÈMES D'ALERTE

### Le Tableau de Bord de Gestion :

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.

Le Tableau de Bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- filiale (ou agence) ;
- région ;
- branche ;
- groupe ;

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget / prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le Tableau de Bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du Tableau de Bord est établi chaque début d'année. La synthèse du Tableau de Bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

### L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés :

Un Comité d'Engagement, au niveau de la Direction Générale de la branche EIFFAGE CONSTRUCTION, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, une revue détaillée de l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un Tableau de Bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

### Le suivi de la trésorerie :

Dans les métiers exercés par le Groupe EIFFAGE, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

### Le recouvrement des créances :

Le Groupe a mis en place, en 2002, un programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales. Cette modalité de financement particulièrement économique a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un Tableau de Bord des opérations de titrisation est établi pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'EIFFAGE.

## ■ LES PROCÉDURES INTERNES DE CONTRÔLE

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque ;
- la sélectivité des affaires ;
- la fiabilité des clients ;
- les engagements contractuels ;
- le suivi contractuel ;
- le recouvrement des créances ;
- la pertinence des budgets ;
- la dérive des coûts ;
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque branche décline ses opérations de Contrôle Interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la branche concernée.

## ■ LES AUDITS PRÉVENTIFS D'ENTITÉS OU DE PROCÉDURES

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'EIFFAGE (Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs ;
- la qualité des informations ;
- le respect des directives ;
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori les conséquences des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 7. Les intervenants du Contrôle Interne

Les intervenants de la chaîne de Contrôle Interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des branches ;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
  - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région ;
  - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la branche, qui traitent les informations en provenance des régions et des filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité – trésorerie) auprès des Directions Régionales ;
  - les Services Centraux de Trésorerie (branches et EIFFAGE) pour le suivi de la trésorerie ;
- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale et réalisées par la Direction de l'Audit Interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations ; il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année ;
- les moyens spécifiques sont mis en oeuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

## 8. Inventaire des procédures et cartographie des risques

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques au sein d'un groupe fortement décentralisé et dont le périmètre s'accroît régulièrement par acquisition ou création de nouvelles filiales en France et en Europe suppose une adaptation périodique des procédures effectivement en application. À cet effet, la Direction de l'Audit Interne a effectué, au printemps 2004, auprès des différentes branches du Groupe, un recensement des notes, instructions et procédures relatives au Contrôle Interne.

Cette analyse a permis de mettre à jour la base documentaire existante sur les procédures de Contrôle Interne du Groupe et d'identifier, notamment, par comparaison entre branches, les améliorations à apporter au processus de formalisation du Contrôle Interne.

Dans le même temps, un groupe de travail piloté par cette même Direction, a été constitué pour cartographier les principaux risques auxquels est confronté EIFFAGE dans l'exercice de ses activités. Ce groupe, constitué de directeurs opérationnels de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers, s'est réuni régulièrement en 2004 et a produit un rapport classifiant une quarantaine de risques principaux communs aux différentes branches, selon leur nature, leur gravité, leur fréquence. Il a mis en exergue, parmi eux, une dizaine de risques jugés majeurs.

## 9. Grilles de Contrôle Interne

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches du Groupe a mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de Contrôle Interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'EIFFAGE avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de Contrôle Interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, groupe).

Les règles de comportement, ont été simultanément mises à jour et diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du Groupe EIFFAGE au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

## 10. Autoévaluation du Contrôle Interne

À partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration de la grille de Contrôle Interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, préparés par la Direction de l'Audit Interne et validés par un groupe constitué, d'une part, de directeurs de filiales et de régions et, d'autre part, de responsables administratifs et financiers, sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, Groupe), afin de cerner au mieux la pratique du Contrôle Interne dans le Groupe au plus près de sa mise en oeuvre.

Ils sont structurés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du Contrôle Interne.

La campagne d'autoévaluation a été lancée en novembre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 83 %, satisfaisant pour un premier exercice de cette nature et de cette ampleur.

L'évaluation a porté sur 453 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en 7 questionnaires, regroupant 7 processus et 102 sous-processus.

Un entretien a été mené avec 94 % des responsables d'unités opérationnelles ayant participé à l'autoévaluation afin de valider leurs réponses au questionnaire et de les former à l'utilisation de l'outil de pilotage du Contrôle Interne mis à leur disposition. L'analyse et la validation de ces réponses avaient aussi pour objectif de sensibiliser le management à la gestion des risques et à la formalisation du Contrôle Interne.

Par ailleurs, les différences d'appréciation sur le niveau de contrôle de certains processus entre les directions des branches et les unités opérationnelles constituent des indicateurs qui seront pris en compte dans la hiérarchisation des risques cartographiés.

Ce travail sera renouvelé en 2005 afin d'apprécier l'amélioration de la maîtrise des risques, en particulier sur les sujets sur lesquels des divergences de vues existaient entre échelons hiérarchiques.

Un outil de pilotage du Contrôle Interne a été mis en place à cette occasion. Il est accessible à toutes les unités opérationnelles du Groupe en France. Les filiales étrangères y seront reliées en 2005.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## 11. Transition vers les normes IFRS

Le Groupe a engagé, à partir de juillet 2003, le processus conduisant à l'élaboration des comptes consolidés selon les normes IFRS à compter de l'exercice 2005 et à l'information correspondante.

L'objectif poursuivi a été d'assurer la fiabilité des informations et la maîtrise des délais de leur communication selon les différentes étapes et échéances imposées et préconisées par les règlements et l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Groupe s'est adjoint pour cela le conseil d'un cabinet spécialisé qui a assisté la Direction Financière et a fiabilisé le processus tout au long des 18 mois de son déroulement.

S'agissant d'un changement important ayant des impacts tant sur la manière d'apprécier la performance financière que sur sa présentation, la première phase du programme de transition a consisté en un travail de sensibilisation du management et des équipes financières et comptables à travers la constitution de groupes de travail et l'organisation de réunions de présentation qui se sont déroulées sur 9 mois.

Simultanément, un diagnostic a été réalisé entre la fin 2003 et le début 2004 sur les écarts entre les méthodes comptables appliquées par le Groupe et les nouvelles normes.

Un point d'étape de ce diagnostic a été fait aux Commissaires aux comptes et au Comité des Comptes lors de sa réunion de février 2004.

Sur la base de ce diagnostic, des options ont été prises et ont fait l'objet d'une présentation au Comité des Comptes de juin 2004, accompagnée d'un chiffrage préliminaire de l'impact de la transition sur le bilan d'ouverture du Groupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cet important travail mené au sein du Groupe avec l'assistance d'un conseil et en relation avec les Commissaires aux comptes a été complété par une participation active du responsable de la consolidation à des groupes de travail organisés par des instances professionnelles au niveau français et européen dans le but de s'assurer d'une compréhension et d'une mise en œuvre homogène et cohérente des nouvelles normes par les groupes cotés ayant des activités identiques à celles d'EIFFAGE.

À partir de mai 2004, la mise à jour des outils informatiques du Groupe a été engagée et s'est terminée à la fin 2004, sachant que des adaptations peuvent encore leur être apportées en 2005, en fonction des commentaires des Commissaires aux comptes et de l'évolution finale des normes durant cette année. Ces adaptations devraient être sans effet notable sur le bilan d'ouverture tel qu'il a été présenté par le Groupe en février 2005.

L'évaluation de l'impact du changement de référentiel comptable a été réalisée au cours du dernier semestre 2004 et présentée aux Commissaires aux comptes ainsi qu'au Comité des Comptes en février 2005.

L'objectif fixé a été de mentionner cet effet à l'occasion de la communication des résultats de l'exercice 2004, avec un degré de fiabilité conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'avril 2005 présente l'impact du changement de méthode sur la situation nette d'ouverture.

## 12. L'activité de la Direction de l'Audit Interne en 2004

Conformément au programme proposé par la Direction de l'Audit Interne et validé par le Président en début d'exercice, 11 missions d'audit ont été menées en 2004, soit en moyenne un peu plus de 3 par branche, et, environ, 23 % du chiffre d'affaires consolidé couvert dans l'année.

Elles ont toutes fait l'objet d'une restitution et de rapports mettant en évidence des recommandations visant le renforcement de divers points de Contrôle Interne. Chaque entité auditée établit un plan d'action à partir de ces recommandations et des audits de suivi sont prévus en 2005 pour faire le point sur la mise en œuvre de ces plans d'action.

Le bilan de l'activité de l'Audit Interne et du pilotage du Contrôle Interne ainsi que les objectifs et le plan d'audit 2005 ont été présentés au Comité des Comptes lors de sa dernière réunion de l'année et celui-ci a fait ses recommandations sur les moyens et le programme de travail 2005.

## 13. Conclusion

Après une année 2004 consacrée à une reformulation et une actualisation des règles de fonctionnement du Groupe, à un état des procédures de Contrôle Interne et à une première autoévaluation des pratiques, le Groupe estime disposer des outils qui lui permettront, au fil des années, de mesurer l'implication de ses responsables hiérarchiques dans l'application des procédures de Contrôle Interne et d'en apprécier l'efficacité au regard d'une évaluation des risques régulièrement mise à jour. Cette évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'EIFFAGE avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité et le sens des responsabilités qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur le rapport du Président

**Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société EIFFAGE, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société EIFFAGE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du Contrôle Interne, ainsi que des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

### PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre-Bernard Anglade

Louis-Pierre Schneider

### RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# RÉSOLUTIONS

## Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005

### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2004 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2004 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2004 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2004 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2004.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	171 397 357,37 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	653 937 404,29 €
Formant un total de	<b>825 334 761,66 €</b>
Sera réparti comme suit :	
• Affectation à la réserve légale	13 638 699,54 €
• Distribution aux 29 777 373 actions d'un dividende global de	44 666 059,50 €
• Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	767 030 002,62 €
<b>Total</b>	<b>825 334 761,66 €</b>

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1,50 euro par action. Compte tenu de l'acompte de 1 euro net par action versé le 30 novembre 2004, le solde du dividende net s'établit à 0,50 euro par action ; ce solde ouvre droit à l'abattement de 50 % au profit des actionnaires personnes physiques, et sa mise en paiement aura lieu le 29 avril 2005.

Ce dividende s'appliquera également aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

	2001	2002	2003
Nombre d'actions	14 506 050	14 569 481	14 711 974
Dividende net	2,10 €	2,10 €	2,32 €
Avoir fiscal	1,05 €	1,05 €	1,16 €
Dividende global	3,15 €	3,15 €	3,48 €

L'Assemblée Générale décide, en application de l'article 39 de la Loi de finances rectificative pour 2004, que les sommes portées à la Réserve spéciale des plus-values à long terme, et s'élevant à 28 732 735,14 euros, sont affectées à un compte de réserves ordinaires.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, ratifie les opérations faites au cours de l'exercice 2004 entre la Société et les Administrateurs ou entre la Société et d'autres sociétés ayant des administrateurs communs.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

- prend acte de la démission de M. Hubert Luneau, demeurant 8 avenue Delcassé - 75008 Paris, de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société RSM Salustro Reydel, Commissaire aux comptes titulaire ;
- nomme, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, M. Bernard Paulet, demeurant 8 avenue Delcassé - 75008 Paris, né le 22 janvier 1953, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 120 000 000 euros, par voie d'incorporation des postes primes d'émission et de conversion.

Le Conseil d'Administration assurera l'affectation de cette augmentation de capital aux actionnaires par la création et l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions nouvelles d'un montant nominal de 8 euros, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes possédées.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard trente jours après la date de l'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.



# RÉSOLUTIONS

## Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'AMF et du Règlement Européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir un nombre maximum de 2 977 737 actions représentant 10 % du capital social. Ce nombre sera ajusté à 10 % du nombre d'actions résultant de la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution ci-dessus.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés :

- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- soit pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe ;
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ;
- soit pour l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché.

L'Assemblée décide de fixer à 170 euros par action le prix maximum auquel la Société pourra effectuer ces achats (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 506 215 290 euros). Ce prix sera ajusté à 113 euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution ci-dessus.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité des règles déterminées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, et par tous moyens y compris par négociation de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 21 avril 2004.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
- Décide que :
  - le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, ajusté à 300 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution votée ci-dessus, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder un milliard d'euros.
- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
- Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission, augmentée, le cas échéant, dans les conditions prévues à la dixième résolution ci-après ;
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.
- Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.



- Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- En outre, le Conseil d'Administration ou son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de 26 mois.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
- Décide que :
  - le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, ajusté à 300 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution votée ci-dessus, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder un milliard d'euros.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.
- Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission, augmentée, le cas échéant, dans les conditions prévues à la dixième résolution ci-après.
- Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum fixé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- En outre, le Conseil d'Administration ou son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.



# RÉSOLUTIONS

- Plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société, le Conseil d'Administration aura tout pouvoir à l'effet notamment :
  - de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
  - de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières à créer en rémunération ;
  - de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la Société ;
  - d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
  - de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite « Prime d'apport », de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.
- Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de 26 mois.

## Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les huitième et neuvième résolutions, dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur les montants nominaux maximaux définis au quatrième alinéa des huitième et neuvième résolutions.

Cette autorisation est valable pour la même durée que celle des huitième et neuvième résolutions, soit 26 mois.

## Onzième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que :

les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons donnés aux huitième et neuvième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximum de 200 millions d'euros (ajusté à 300 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution votée ci-dessus) auquel s'ajoutera :

- le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions ;
- le montant nominal total des émissions des valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les huitième et neuvième résolutions ci-dessus ne pourra être supérieur à un milliard d'euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en toutes autres monnaies, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

## Douzième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, au profit :
  - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société,
  - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce ;sachant qu'il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 250 000, nombre ajusté à 375 000 après mise en œuvre de l'augmentation du capital proposée dans la sixième résolution, que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et que le Conseil d'Administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.
- Fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.



L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en oeuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code de travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros (ajusté à 15 millions d'euros dès la mise en oeuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution votée ci-dessus).

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées, seront ceux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, sans que ce prix soit ni inférieur, ni supérieur aux limites déterminées par les dispositions légales alors en vigueur.

La présente autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2004.

## Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration :

- à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en oeuvre de l'autorisation donnée par la septième résolution de la présente Assemblée, dans la limite de 10 % du capital, soit 2 977 737 actions (limite à ajuster dès la mise en oeuvre par le Conseil d'Administration de la sixième résolution votée ci-dessus afin qu'elle représente 10 % du nouveau capital), et à réduire corrélativement le capital social de la Société de la valeur nominale des actions rachetées et en imputant sur les primes et réserves existantes, la différence entre la valeur de rachat des actions rachetées et leur valeur nominale. En cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

## Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2004-604, de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir de décider l'émission d'obligations.

L'Assemblée décide, en conséquence, de rendre sans objet l'article 16 des statuts.

## Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Amaury-Daniel de Seze vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période d'une année, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2006.

## Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Bruno Flichy vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période d'une année, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2006.

## Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Bernard Vadon vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période d'une année, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2006.



# RÉSOLUTIONS

## Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de Mme Véronique Morali vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Vingtième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Jean-Paul Vettier vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Vingt et unième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Jean-François Roverato vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Jean-Jacques Lefebvre vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Vingt-troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Jean-Marie Fabre vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

## Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Serge Michel vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

## Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Aimery Langlois-Meurinne vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

## Vingt-sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de M. Dominique Mégret vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2008.

## Vingt-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 350 000 euros à compter de l'exercice 2005, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence.

## Vingt-huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 84 du présent document.

## Conseil d'Administration

Au 25 mars 2005, le Conseil était composé des 12 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Age	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
<b>Président-Directeur Général</b>							
Jean-François ROVERATO	22/01/87	2002-2005	60	—	—	Président	2 506 <sup>(1)</sup>
<b>Administrateurs</b>							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/03	2003-2006	52	—	—	—	200
Jean-Marie FABRE	03/06/97	2002-2005	55	—	Membre	Membre	222
Bruno FLICHY	24/04/02	2002-2005	66	—	Président	Membre	800
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	24/04/02	2002-2005	61	—	Membre	—	6 000
Jean-Jacques LEFEBVRE	26/01/94	2003-2005	56	—	—	—	13 268 <sup>(1)</sup>
Dominique MÉGRET	03/06/97	2002-2005	58	—	—	—	246
Serge MICHEL	18/04/96	2002-2005	78	Président	—	—	602
Véronique MORALI	24/04/02	2002-2005	46	Membre	—	—	100
Amaury-Daniel de SEZE	16/09/93	2002-2005	58	Membre	—	—	202
Bernard VADON	15/12/99	2002-2005	57	—	—	—	5 826 <sup>(1)</sup>
Jean-Paul VETTIER	21/07/99	2002-2005	60	—	—	Membre	100

(1) Compte tenu de leur participation dans EIFFAGE 2000, MM. ROVERATO, LEFEBVRE et VADON détiennent directement et indirectement : 0,67 %, 0,08 % et 0,05 % respectivement, du capital d'EIFFAGE.

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Trois Administrateurs sont des dirigeants du Groupe : MM. Jean-François ROVERATO, Jean-Jacques LEFEBVRE et Bernard VADON. Un Administrateur représente les salariés actionnaires : Mme Béatrice BRÉNÉOL. Quatre Administrateurs indépendants ont été nommés en 2002 : MM. Bruno FLICHY, Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Serge MICHEL et Mme Véronique MORALI. Les critères retenus pour qualifier un Administrateur indépendant sont déduits du rapport Bouton ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères a fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil tenu en 2003. Quatre Administrateurs ont été proposés par des groupes actionnaires : MM. Jean-Marie FABRE, Dominique MÉGRET, Amaury-Daniel de SEZE et Jean-Paul VETTIER. Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations.

Le mandat de onze Administrateurs vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour des périodes de une, deux ou trois années, selon les cas, de sorte qu'à l'avenir, le Conseil se renouvelle par tiers chaque année (voir les résolutions correspondantes, pages 95 à 96).



## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés sont retracés dans les tableaux ci-après :

Liste des Administrateurs	Principale fonction	Autres mandats
Jean-François ROVERATO	Président-Directeur Général d'EIFFAGE	Représentant Permanent d'EIFFAGE au Conseil de COFIROUTE Président du Conseil de Surveillance de : - EPOLIS SAS - EPOLIS EUROPE  Membre du Conseil de Surveillance de : - Cabinet VILLA - MITEX (Pologne)  Administrateur de : - PANASFALTO (Espagne) - SOFICOM (Belgique)
Béatrice BRÉNEOL	Administrateur représentant les salariés	Présidente du Conseil d'Administration de la SICAVAS EIFFAGE 2000
Jean-Marie FABRE	Membre du Comité Exécutif de PAI partners	Administrateur de : - PAI Europe III General Partner, LLC - PAI partners UK, Ltd - EVIALIS - Compagnie Européenne de Prévoyance  Membre du Conseil de Surveillance de Carreman
Bruno FLICHY	Président d'honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : - Aviva Participations - Association École-Sainte-Geneviève - Dexia Banque (Belgique)  Membre du Conseil de Surveillance de Aviva France  Président de l'Association du Grand Montreuil  Membre du Conseil de la Concurrence
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	Administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (Suisse)	Président du Conseil de Surveillance du Groupe Imérys (ex Imétal) Paris  Administrateur de : - SFPG - Corporation Financière Power (Canada) - Groupe Bruxelles Lambert (Belgique) - Orior Holding SA (Suisse) - Axis Capital (Grande Bretagne) - Pascal Investment Advisers (Suisse)  Vice-Président du Comité d'Investissement et du Comité de Gestion de Sagar SAS
Jean-Jacques LEFEBVRE	Président d'EIFFAGE CONSTRUCTION, SAS	Directeur Général de FOUGEROLLE International  Président du Conseil d'EIFFAGE INTERNATIONAL  Président d'Envimat

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE



Liste des Administrateurs	Principale fonction	Autres mandats
Dominique MEGRET	Directeur Général de PAI partners	Administrateur de : - Evalis, SA - Novalis, SAS - Panzani, SAS - Sacco - Vivarte - United Biscuits Holding, Ltd - Yoplait, SAS
Serge MICHEL	Président-Directeur Général de SOFICOT	Administrateur de : - Vinci, SA - Infonet Services - LCC, SA - Veolia Environnement, SA - SARP Industries, SA  Président de : - SOFICOT, SAS - Carré Des Champs Élysées, SAS  Représentant permanent de : - CEPH au Conseil de Edibex, SA - EDRIF au Conseil de CGE, SCA  Président du Conseil de Surveillance de SEGEX, SA  Membre du Conseil de Surveillance de : - Trouville, Deauville et Normandie, SCA - Cie des Eaux de Paris, SCA - G+H Montage (Allemagne)  Président et Membre du Comité de Direction de CIAM Domaine de Pin-Fourcat, SAS
Véronique MORALI	Directeur Général Délégué de FIMALAC	Administrateur Unique de FCBS GIE  Administrateur de : - Fimalac SA - Valeo - Club Méditerranée - Cassina (Italie) - Fimalac INC. (États-Unis) - Fitch Ratings (États Unis) - Fitch Risk Management (États Unis) - Tesco PLC (Grande Bretagne)  Membre du Conseil de Surveillance de la French-American Foundation



## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des Administrateurs	Principale fonction	Autres mandats
Amaury-Daniel de SEZE	Président de PAI partners	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Groupe Industriel Marcel Dassault SA</li><li>- Erbé, SA (Belgique)</li><li>- Groupe Bruxelles Lambert, SA (Belgique)</li><li>- Power Corporation du Canada Holding, NC (Canada)</li><li>- Pargesa Holding, SA (Suisse)</li><li>- United Biscuits Holding, Ltd. (UK)</li></ul> Membre du Conseil de Surveillance de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Publicis Groupe, SA</li><li>- Gras Savoye, SCA</li></ul>
Bernard VADON	Président de FORCLUM, SAS	Représentant permanent de FORCLUM aux Conseils de : <ul style="list-style-type: none"><li>- ABM</li><li>- F. Borrewater</li><li>- EATP</li><li>- Gordolon Lumières</li><li>- Holding EATP</li><li>- SERPE</li></ul> Représentant permanent de NORELEC aux Conseils de : <ul style="list-style-type: none"><li>- CERT</li><li>- TPI</li></ul> Président de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Azerguoise, SA</li><li>- Electromeccanica Galli Italo (Italie)</li></ul> Président de SAS du Groupe FORCLUM Président et Administrateur délégué de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Feyens (Belgique)</li><li>- Electrosur XXI (Espagne)</li><li>- Conscytex (Espagne)</li><li>- Ecolsa (Espagne)</li><li>- BSM Europa (Espagne)</li><li>- Medes Trabajos Especiales del Mediterraneo (Espagne)</li></ul>
Jean-Paul VETTER	Directeur Général de Total Raffinage & Marketing	Président de Total France Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Europia (European Petroleum Industry Association)</li><li>- Concawe</li><li>- Petrofina</li><li>- IFP (Institut Français du Pétrole)</li></ul> Administrateur et Vice-Président de CEPISA



## Fonctionnement du Conseil d'Administration

La totalité des mandats des Administrateurs a été renouvelée le 24 avril 2002. Le Conseil d'Administration, dans sa nouvelle formation, après avoir décidé des modalités d'exercice de la Direction Générale (assurée par le Président du Conseil d'Administration), a fixé le rythme de ses réunions, et a constitué les Comités du Conseil (Comité des Comptes, Comité des Nominations et Rémunérations), et il en a désigné les Présidents. Il a en outre statué sur les déclarations à effectuer à l'occasion des achats et ventes d'actions d'EIFFAGE par les Administrateurs, et a édicté de nouvelles règles de répartition des jetons de présence, lesquelles tiennent compte de la participation aux Comités, ainsi que de la présence effective aux réunions du Conseil et des Comités. En 2004, le Conseil a décidé d'instituer un Comité Stratégique et en a désigné les membres et le Président.

Le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2004. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2004 a été de 82 %, en diminution sur celle de 2003 (83 %).

L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a ramené à trois ans la durée du mandat des Administrateurs.

### ■ COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces comités.

• **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2002, le Comité est présidé par M. Serge MICHEL et comprend Mme Véronique MORALI et M. Amaury-Daniel de SEZE; Mme MORALI et M. MICHEL sont des Administrateurs indépendants.

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport Bouton. Il a également examiné les propositions d'attribution d'options qui ont été présentées aux Conseils d'avril et de décembre 2004.

• **Le Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de Contrôle Interne.

Il est composé de MM. Jean-Marie FABRE, Aimery LANGLOIS-MEURINNE et Bruno FLICHY, qui en assure la présidence. MM. LANGLOIS-MEURINNE et FLICHY sont des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2004; le taux de présence effectif des membres a été de 92 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au Contrôle Interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les Directions Financière, Comptable et de l'Audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

• **Le Comité Stratégique** examine les documents de gestion périodiques du Groupe, ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe.

Il est composé de MM. Bruno FLICHY, Jean-Marie FABRE, Jean-Paul VETTIER et Jean-François ROVERATO qui en assure la présidence. M. Bruno FLICHY est un Administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique a tenu sa première séance en 2004.

## Contrôle Interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques: chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO. (voir rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 84 à 89).

## Intérêts des Dirigeants dans le capital; rémunération des Dirigeants

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est fonction du résultat net consolidé et du cash flow libre, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et Rémunérations.

## ↑ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les dirigeants du Groupe sont rémunérés sur la base d'un montant fixe annuel, éventuellement révisé chaque année, et d'un intéressement aux résultats de la branche d'activité qu'ils dirigent, déterminé chaque année. Ils peuvent recevoir des bonus ou primes à l'occasion d'événements exceptionnels. Lorsqu'ils sont Administrateurs d'EIFFAGE SA, ils perçoivent également les jetons de présence attribués aux Administrateurs, aucun jeton de présence n'étant attribué dans les autres sociétés du Groupe.

Lorsque les dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction (toujours d'une puissance fiscale inférieure à 7 CV), l'usage personnel autorisé d'un tel véhicule donne lieu à la prise en compte d'un avantage en nature conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau ci-joint retrace le montant global des rémunérations totales et avantages versés durant l'exercice ainsi que les options exercées par chacun des mandataires sociaux et attribuées à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice :

Mandataires sociaux	Rémunérations* 2004 (€)	Options exercées en 2004		Options attribuées en 2004		Options en cours au 31.12.2004
		Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice	
Béatrice BRÉNÉOL <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	Néant
Jean-Marie FABRE	30 000	—	—	—	—	Néant
Bruno FLICHY	40 000	—	—	—	—	Néant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	16 000	—	—	—	—	Néant
Jean-Jacques LEFEBVRE	585 000	—	—	6 000	62 €/action	20 446
Dominique MÉGRET	20 000	—	—	—	—	Néant
Serge MICHEL	38 000	—	—	—	—	Néant
Véronique MORALI	16 250	—	—	—	—	Néant
Jean-François ROVERATO	1 485 000	—	—	—	—	Néant
Amaury-Daniel de SEZE	24 000	—	—	—	—	Néant
Bernard VADON	500 000	8 400	19,15 €/action	6 000	62 €/action	20 446
Jean-Paul VETTIER	19 000	—	—	—	—	Néant

\* Rémunération brute totale, tant fixe que variable, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2004.

(1) Conformément à la recommandation COB du 16 janvier 2003, la rémunération des Administrateurs qui représentent les salariés n'est pas mentionnée.

Le tableau ci-dessous retrace la partie variable des rémunérations versées à chaque mandataire social concerné au cours des trois derniers exercices :

En euros	2004	2003	2002
Jean-François ROVERATO	715 000	600 000	559 413
Jean-Jacques LEFEBVRE	285 000	260 000	225 000
Bernard VADON	230 000	215 000	185 000

Les Dirigeants du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe.

## Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE du 24 avril 2002 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 300 000 euros par an à compter de l'exercice 2002.

Le montant global est réparti comme suit à compter de l'exercice 2002 :

- Chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton.
- Il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 de porter le montant global à 350 000 euros, pour tenir compte de la création du Comité Stratégique et, plus généralement, de l'augmentation du nombre de réunions du Conseil et de ses Comités occasionnée par les efforts engagés ces dernières années pour améliorer la gouvernance du Groupe.

## Conventions particulières

Les conventions passées par EIFFAGE avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2004 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 83).

## Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

## Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe EIFFAGE ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21.10.1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Au niveau de chaque société du Groupe, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Epargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans les structures d'actionnariat salarié du Groupe, la SICAVAS EIFFAGE 2000 ou le FCPE EIFFAGE (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 76 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2004 contre 62 millions d'euros au titre de l'exercice 2003 et 55 millions d'euros au titre de l'exercice 2002, et représentent 278 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Les membres du personnel du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres sociétés du Groupe.

614 600 options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe au cours de l'exercice 2004, dont 80 000 aux 10 salariés dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé, pour un prix d'exercice moyen pondéré de 68,34 euros par action.

58 366 options de souscription ont été levées en 2004 par les 12 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi exercées est le plus élevé, pour un prix d'exercice moyen pondéré de 22,90 euros par action.



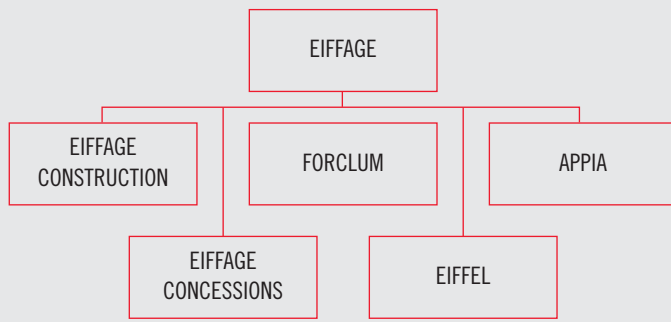
# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

## Historique et organisation (1)

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par Fougerolle, résulte de l'alliance entre les groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 6<sup>e</sup> rang<sup>(2)</sup> des groupes européens de construction après les groupes Vinci (France), Bouygues (France), Skanska (Suède), Hochtief (Allemagne) et ACS (Espagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, la Construction, la Route, l'Installation Electrique, la Construction Métallique et les Concessions, qui sont rassemblés au sein de cinq branches opérationnelles, directement rattachées au holding du Groupe :

## Organigramme



- EIFFAGE CONSTRUCTION, 3<sup>e</sup> bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France, est un leader du génie civil et du terrassement et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER.
- APPIA, dont le réseau a été renforcé en 2002 par l'acquisition de la Générale Routière est le 3<sup>e</sup> groupe routier sur le marché français, après Colas et Eurovia.
- FORCLUM est dans l'Installation Electrique, au 5<sup>e</sup> rang des entreprises françaises après Vinci Energies, Cegelec, Amec Spie et Ineo.
- EIFFEL, filiale spécialisée dans la Construction Métallique, est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Fayat Construction Métallique et Baudin-Chateauneuf).
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE détient une participation de 17,1 % dans COFIROUTE et de 30,9 % dans le tunnel routier PRADO CARÉNAGE à Marseille; le Groupe a remporté fin 2000 une concession autoroutière au Portugal (50 % d'intérêt), et en 2001, la concession du viaduc de Millau (100 %) sur l'autoroute A75. Début 2004, EIFFAGE - en association à 50 % avec l'Espagnol ACS-DRAGADOS - a remporté la concession de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) entre Perpignan et Figueras.
- Le Groupe développe par ailleurs sa présence dans les parkings; sa filiale EIFFAGE PARKING (détenue à 100 %) gère, depuis l'acquisition, fin 2004, du groupe EPOLIS, 160 000 places de parking en France, en Belgique et en Norvège.

L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux chantiers importants en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique, où il est un leader de la construction, en Espagne (acquisition en 2003 d'ELECTROSUR), en Pologne, en Allemagne (prise de contrôle en 2003 de WITTFELD), au Portugal et en Italie.

Les chantiers conduits hors réseau permanent sont exécutés par EIFFAGE CONSTRUCTION sous les marques EIFFAGE INTERNATIONAL et FOUGEROLLE INTERNATIONAL, suivant les zones où chacun de ces opérateurs est commercialement le mieux connu. EIFFAGE CONSTRUCTION réalise ainsi un certain nombre de chantiers en Afrique (Egypte, Nigeria, Sénégal) et en Europe (Luxembourg, Italie).

La liste complète des filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 68 à 70 du présent document; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 83.

## Relations mère-filiales

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe
- Direction Financière et de la Trésorerie
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation
- Direction de la Communication
- Secrétariat Général
- Direction de l'Audit Interne

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par redevance proportionnelle au chiffre d'affaires des branches du Groupe; ces montants ont représenté 15 millions d'euros en 2004, 14 millions d'euros en 2003 et 10 millions d'euros en 2002.

## Dénomination et Sièges Social

EIFFAGE – 143, avenue de Verdun - 92130 Issy-les-Moulineaux.

## Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

## Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

(1) Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics – édition 2004.

(2) Classement d'après les chiffres d'affaires consolidés publiés pour l'exercice 2004 par les principaux groupes de construction européens.

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL



## Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

## RCS et APE

RCS Nanterre B 709 802 094 – APE : 741 J.

## Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège social : 143, avenue de Verdun - 92130 Issy-les-Moulineaux.

## Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

## Assemblées Générales (articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

## Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

## Seuils statutaires (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

## Capital social

### ■ MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2004 à 238 218 984 euros, divisé en 29 777 373 actions de 8 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

### ■ AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2004 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 200 millions d'euros maximum de capital nominal (25 000 000 actions) ou 1 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et n'a pas été utilisée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 de renouveler pour une durée de 26 mois ces autorisations ; en outre, une autorisation spécifique vise l'augmentation du capital par incorporation de réserves (1 action nouvelle pour 2 actions détenues), entraînant une augmentation de 50 % du capital. Si cette résolution était adoptée, le seuil de 200 millions d'euros visé ci-dessus serait porté à 300 millions, le seuil de 1 milliard d'euros restant inchangé.

### ■ TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Hormis les options de souscription qui sont listées en page 107, il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

## ■ TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
1/1/2000					99 514 488	13 055 445
2000	Conversion du capital en euros par arrondissement du nominal à 8 euros et incorporation de primes d'émission		4 929 072	- 4 929 072	104 443 560	13 055 445
2001	Incorporation de réserves et attribution gratuite	1 450 605	11 604 840	- 11 604 840	116 048 400	14 506 050
2002	Exercice d'options de souscription	63 431	507 448	1 934 316	116 555 848	14 569 481
2003	Exercice d'options de souscription	142 493	1 139 944	4 510 910	117 695 792	14 711 974
2004	Exercice d'options de souscription	69 315	554 520	2 209 379	118 250 312	14 781 289
	Incorporation de réserves et attribution gratuite	14 781 289	118 250 312	- 118 250 312	236 500 624	29 562 578
	Exercice d'options de souscription	214 795	1 718 360	3 700 719	238 218 984	29 777 373

## Répartition du capital et des droits de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a supprimé le dispositif de droit de vote double, après avoir au préalable obtenu l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double.

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	au 31.12.2002		au 31.12.2003		au 31.12.2004		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote
BNP PARIBAS (Groupe)	4 282 086	29,39	4 282 086	29,11	5 664 170	19,00	19,80
Actionnariat salarié :							
• EIFFAGE 2000	3 156 623	21,67	3 121 114	21,21	5 604 713	18,80	19,50
• FCPE EIFFAGE	192 239	1,32	516 987	3,51	812 239	2,70	2,80
• Salariés directs	67 467	0,46	138 265	0,95	339 140	1,20	1,20
TOTAL (Groupe)	888 567	6,10	-	-	-	-	-
BP France (Groupe)	388 888	2,67	388 888	2,64	777 776	2,60	2,70
Auto détention	329 417	2,26	340 201	2,31	1 088 402	3,70	-
Public	5 264 194	36,13	5 924 433	40,27	15 490 933	52,00	54,00
<b>Total</b>	<b>14 569 481</b>	<b>100</b>	<b>14 711 974</b>	<b>100</b>	<b>29 777 373</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

N. B. : il est rappelé qu'une distribution d'actions gratuites de 1 nouvelle pour 1 ancienne détenue a été décidée en avril 2004.

Les salariés du Groupe EIFFAGE, regroupés dans une SICAVAS et un FCPE, détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE qui a peu varié au cours des trois dernières années.

Le Groupe TOTAL a cédé en octobre 2003 la totalité de sa participation de 6,1 % dans le capital d'EIFFAGE ; à cette occasion, AXA INVESTMENT MANAGERS Paris a acquis une participation de 2,2 % du capital.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital.

Le 4 mars 2004, le Groupe BNP PARIBAS a vendu sur le marché 1 450 000 titres EIFFAGE, soit environ 10 % du capital ; à cette occasion, EIFFAGE a racheté 206 000 de ses actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2003 (soit respectivement 2 900 000 titres et 412 000 titres après distribution d'actions gratuites).

Depuis le 31.12.2004, deux changements sont intervenus dans la répartition du capital :

- Un reclassement de 280 000 titres a été effectué mi-mars 2005 entre la SICAVAS EIFFAGE 2000 et le FCPE EIFFAGE ;

- Le 22 mars 2005, le groupe BNP PARIBAS a cédé par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'International, la totalité des actions qu'il détenait encore (5,66 millions d'actions ; 19 % du capital). À l'issue de cette opération, BNP PARIBAS ne détenait plus d'action EIFFAGE.

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL



## Options de souscription ou d'achat

- L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel et aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions EIFFAGE. L'autorisation portait sur un nombre maximum de 300 000 actions EIFFAGE (3 % environ du capital), ajusté à 733 334 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites intervenues depuis. Elle a été entièrement utilisée par le Conseil.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles EIFFAGE ou à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à souscrire ou à acheter était de 225 000 (1,8 % du capital social environ) ajusté à 500 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 777 776 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenue depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 700 000. Le Conseil a utilisé partiellement cette autorisation, valable 38 mois, à concurrence de 614 600 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat :

	Plan 1997	Plan 1999	Plan 2001	Plan 2004	Plan 2004
Nature du Plan	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat
Date du Conseil ayant fait l'attribution	12.09.1997	27.04.1999	26.06.2001	21.04.2004	10.12.2004
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont :	568 588	383 656	711 376	484 600	130 000
• par mandataires sociaux	22 000	8 892	20 000	12 000	–
• 10 premiers attributaires salariés	50 060	34 904	62 776	56 000	63 000
Point de départ de l'exercice des options	13.09.2002	28.04.2004 et 01.01.2003 <sup>(1)</sup>	27.06.2005 et 01.01.2005 <sup>(1)</sup>	22.04.2008 et 01.01.2008 <sup>(1)</sup>	11.12.2008
Date d'expiration	12.09.2005	27.04.2007	26.06.2008	21.04.2011	10.12.2011
Prix de souscription ou d'achat	19,15 €	26,10 € et 27,76 € <sup>(1)</sup>	35,50 €	62,00 €	76,50 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31.12.2004	542 732	222 541	4 000	–	–
Options annulées en 2004	–	3 626	18 200	7 800	–
Options restantes au 31.12.2004	25 856	161 115	707 376	476 800	130 000

(1) Plans attribués aux salariés du Groupe SOFICOM (Belgique).

N. B. : tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites intervenues depuis l'origine des plans.

## Autres renseignements

### ■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'EIFFAGE.

### ■ NANTISSEMENT D' ACTIONS

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la Société.

### ■ INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 2 942 314 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et fixé le prix maximum d'achat à 85 euros et le prix minimum de vente à 22,5 euros par action.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

Aucune action EIFFAGE n'a été acquise dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment acquises et des cessions effectuées sur la même période, 1 088 402 actions EIFFAGE étaient détenues au 31 décembre 2004, à un prix de revient moyen de 42,96 euros.

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale du 21 avril 2004 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur ses seules décisions des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas encore été utilisée et est valable jusqu'au 20 octobre 2005.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximum de 2 977 737 actions (10% du capital social) à un prix d'achat maximum de 170 € et de renouveler également l'autorisation donnée au Conseil d'annuler les actions ainsi acquises. Ces quantités et ces prix seront ajustés en cas d'adoption par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 de la résolution visant à augmenter le nombre d'actions de la Société par incorporation de réserves à raison d'une action nouvelle pour deux détenues.

### ■ MARCHÉ DES TITRES

Les actions EIFFAGE sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

### Cours et volumes de l'action

EIFFAGE – Évolution du cours de l'action

	Plus Haut (en euros)	Plus Bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (en millions d'euros)
<b>2003</b>				
Octobre	45,65	41,25	4 328 464	194,39
Novembre	45,50	43,40	824 628	36,79
Décembre	47,45	44,98	914 774	42,70
<b>2004</b>				
Janvier	52,00	46,90	901 264	44,69
Février	57,75	48,80	1 152 450	59,55
Mars	63,45	55,50	3 033 482	184,04
Avril	69,30	60,45	2 751 466	180,54
Mai	72,75	61,00	2 378 551	155,67
Juin	68,35	61,85	932 238	59,58
Juillet	70,15	64,65	1 162 672	79,09
Août	75,60	68,15	968 606	69,65
Septembre	79,00	64,50	2 761 583	191,66
Octobre	79,00	69,30	2 606 656	193,57
Novembre	80,00	73,15	1 905 841	145,28
Décembre	86,40	75,05	1 515 713	122,41
<b>2005</b>				
Janvier	94,70	83,00	1 696 543	149,74
Février	98,55	89,70	2 240 097	211,52
Mars	98,00	88,65	11 502 708	1 050,28

Source : Fininfo ; d'octobre 2003 à avril 2004, chiffres ajustés pour tenir compte de la distribution d'une action gratuite pour une ancienne détenue intervenue le 6 mai 2004.

### Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action		
			Net (en euros)	Avoir fiscal (en euros)	Global (en euros)
2000	30 288 632	13 055 445	2,32	1,16	3,48
2001	30 462 705	14 506 050	2,10	1,05	3,15
2002	30 595 910	14 569 481	2,10	1,05	3,15
2003	34 131 780	14 711 974	2,32	1,16	3,48
2004	44 666 060	29 777 373	1,50	0,50*	2,00*

\*Sur le seul acompte de 1 € versé en 2004, l'avoir fiscal étant supprimé à compter de 2005.

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL



## Commissaires aux Comptes

### ■ TITULAIRES

#### RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé - 75008 Paris

représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant - 75017 Paris

représenté par MM. Pierre-Bernard Anglade et Louis-Pierre Schneider

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

### ■ SUPPLÉANTS

#### M. Hubert Luneau

8, avenue Delcassé - 75008 Paris

Date de première nomination : AGO du 25 mai 1989

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

M. Luneau ayant démissionné de son poste, il est proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 de le remplacer par M. Bernard Paulet, 8, avenue Delcassé – 75008 Paris pour la durée restant à courir de son prédécesseur.

#### M. Yves Nicolas

32, rue Guersant - 75017 Paris

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2004 :

En milliers d'euros	RSM Salustro Reydel	PricewaterhouseCoopers Audit
Audit :		
• Commissariat et certification	1 652	1 313
• Missions accessoires	–	–
<b>Sous-total</b>	<b>1 652</b>	<b>1 313</b>
Autres prestations	50	33
<b>Total des honoraires</b>	<b>1 702</b>	<b>1 346</b>

### ■ RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Max Roche, Directeur Financier

143, avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. standard : 01 41 08 38 38



## PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Attestation du responsable du document de référence

À notre connaissance, les données contenues dans le présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'EIFFAGE. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Issy-les-Moulineaux, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Jean-François Roverato  
Président-Directeur Général

### Avis sur le document de référence

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société EIFFAGE, et en application des articles 211-1 à 211-42 du livre II du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration d'EIFFAGE. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés, pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration d'EIFFAGE, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2005

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

#### PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre-Bernard Anglade

Louis-Pierre Schneider

#### RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

#### Information annexe :

- Le document de référence inclut le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés aux 31 décembre 2004 des Commissaires aux comptes (respectivement page 82 et page 71) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce.
- Il inclut également en page 90 le rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de EIFFAGE décrivant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



# TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
<b>ATTESTATIONS DES RESPONSABLES</b>	
Attestation des responsables du document de référence	110
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	110
Politique d'information	109
<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	
Capital	
• Capital potentiel	105
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	106
Marché des titres	
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	108
• Dividendes	108
<b>CAPITAL ET DROITS DE VOTE</b>	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	106
Évolution de l'actionnariat	106
Pactes d'actionnaires	107
<b>ACTIVITÉ DU GROUPE</b>	
Organisation du Groupe	104
Chiffres clés du Groupe	4
Informations chiffrées sectorielles	49 - 50 et 63 - 64
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	104
Politique d'investissements	50
<b>ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE</b>	
Facteurs de risques	
• Risques de marché	50
• Risques juridiques	50
• Risques industriels et liés à l'environnement	50
Assurances et couverture des risques	50 - 51
<b>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS</b>	
Comptes consolidés et annexe	52 - 71
Engagements hors-bilan	51 et 65
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	109
Comptes sociaux et annexe	72 - 83
<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	97 - 101
Composition et fonctionnement des Comités	101
Dirigeants mandataires sociaux	101 - 103
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	103
Conventions réglementées	103
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	
Évolution récente	51
Perspectives	51

Document édité par la Direction de la Communication

Conception-réalisation : ✨ EURO RSCG C&O

Photos : C. Barriquand-Treuille, A. Béraud, M. Berlottier / Cabinet Strates, Positif / A. Bonrepaux, Actophoto / R. Bouchu, P. Ciot, Euro2c, Feichtinger Architectes, J.-L. Girod, D. Jamme, DR / Mairie de Paris, Maucuit-Lecomte, L. Pidancet, Tandem, C. Valsecchi, F. Vigouroux, Getty Images / W. Bilenduke ; M. D'Brian, photothèques Appia, Eiffage / Norscut / TP Ferro, Eiffage Construction, Eiffel, Forclum / Electrosur, D.R.  
Imprimé en France sur papiers dont la fabrication est certifiée ISO 14001 et ISO 9001.



143, avenue de Verdun ■ 92130 Issy-les-Moulineaux - France  
Téléphone : 33 (0) 1 41 08 38 38 ■ Télécopie : 33 (0) 1 41 08 38 08  
Capital social de 238 218 984 euros (29 777 373 actions de 8 euros) – RCS Nanterre B 709 802 094 – Siret 709 802 094 01122 – APE 741 J  
[www.eiffage.fr](http://www.eiffage.fr)